

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIT PRÉSENT: M. MICHEL GERMAIN, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE RIMOUSKI
PAR LA VILLE DE RIMOUSKI**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 octobre 2003 à 19 h 30
Hôtel Rimouski
Centre des congrès
225, boul. René-Lepage est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE SAUMONS
DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI INC.....3
M. Bernard Pineau
M. Simon Trudel
M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER8
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE 11
M. Louis-Bernard Nadeau
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme CHANTAL QUINTIN 17
M. CLERMONT DUGAS.....20
M. CYRILLE ROUSSEL28
M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER35
M. DAVID OUZILLEAU SAMSON ET Mme MAUDE CORRIVEAU40
M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS43
M. FRÉDÉRIC LAPOINTE51
MOT DE LA FIN54

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski. Mon nom est Michel Germain, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

10 Cette deuxième partie de l'audience publique a pour but de permettre aux citoyens et aux groupes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

15 J'appellerai donc dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Après chacune des présentations, la Commission prendra quelques instants pour échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position. Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

20 Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Tous sont invités bien entendu à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

25 À la suite de la deuxième partie d'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

30 Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est d'une durée de quatre (4) mois et que le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 8 janvier prochain. Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants. La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

35 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions dont le service est assuré par madame Denise Proulx seront disponibles dans le site Internet de la Commission environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique.

40 Les membres de l'équipe du BAPE présents ce soir sont madame Édith Bourque qui est à l'arrière, monsieur Guy Fortin qui est à ma gauche et également madame Ginette Giasson qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui est à l'arrière. La logistique de l'audience est

45 assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des
Relations avec les citoyens et de l'Immigration; alors nous y retrouvons à ma gauche le
responsable de l'organisation technique monsieur Richard Grenier et le technicien de son,
monsieur Éric Potvin.

50 Je vous rappelle que les deux (2) centres de consultation régionaux sont situés à la
Bibliothèque Lisette-Morin et à l'Université du Québec à Rimouski. Les deux (2) centres
permanents sont le bureau du BAPE à Québec situé au 575, rue Saint-Amable, deuxième étage,
et la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

55 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission
sera également rendue publique dans notre site Internet. L'adresse du site est disponible à
l'arrière de la salle.

60 La Commission a reçu neuf (9) mémoires dont six (6) sont présentés ici ce soir. Je vais
demander aux présentateurs des mémoires de limiter leur intervention à environ dix (10) minutes
afin de me permettre d'échanger avec eux. Donc les présentateurs peuvent faire un résumé de
leur position qui est contenue dans leurs mémoires.

65 J'aimerais aussi rappeler l'importance que j'accorde à un débat serein tel que nous
l'avons vécu en première partie de l'audience; je n'accepterai d'ailleurs aucun propos diffamatoire
ou non respectueux dans le cours de l'audience de ce soir.

70 Je mentionne également, tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources,
donc quiconque qui est ici ce soir a la possibilité de faire une rectification de faits si les personnes
qui le désirent le jugent opportun. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à
réagir sur des opinions émises dans les mémoires. Donc ce sera des points, lorsqu'on parle de
faits, ça pourrait être par exemple une statistique, un chiffre, une durée, donc ce sont des
événements précis sur lesquels nous pouvons réagir.

75 Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre situé à l'arrière qui est
disponible auprès de madame Giasson. Les gens inscrits au registre de rectification seront
invités à faire leur intervention à la fin de la présente séance.

80 Il y a aussi possibilité que les gens, après avoir pris connaissance de façon plus
détaillée des mémoires, désirent faire des rectifications par écrit, c'est possible de les faire
également par écrit dans les prochains jours. Dans ce cas-ci, je demanderais aux gens qui
désirent faire des rectifications, suite à la lecture des mémoires, de le faire à l'intérieur d'un délai
de la prochaine semaine, c'est-à-dire remettre au plus tard à la Commission disons lundi de la
semaine prochaine.

85 Je tiens à souligner que le Bureau d'audience publiques sur l'environnement s'est doté
d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin

d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous avez reçu ou que vous pouvez obtenir à l'entrée.

90

Enfin, je rappelle aussi qu'il est bien entendu interdit de fumer dans cette salle.

Alors sans plus tarder, nous allons procéder à la présentation des mémoires.

95

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE SAUMONS
DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI INC.**

100

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter le premier intervenant à prendre place. Le premier intervenant que nous avons ce soir, c'est l'Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski inc., je vais demander à monsieur Bernard Pineau, président de l'association, à s'avancer.

105

PAR M. BERNARD PINEAU:

Je suis accompagné de Simon Trudel, coordonnateur des activités de l'association.

110

Donc bonsoir tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

115

PAR M. BERNARD PINEAU:

Bon, j'imagine que vous avez pris connaissance du mémoire, donc ce n'est pas mon style d'en faire une lecture. J'aimerais plutôt, comme vous l'avez suggéré, en faire un résumé qui sera accompagné bien sûr de certaines questions et de commentaires.

120

Mon premier commentaire serait à l'effet de votre introduction, monsieur Germain, ou ce que vous souligniez, que c'est bel et bien un projet d'agrandissement de site d'enfouissement sanitaire. Car nous à l'association avons deux (2) problèmes à ce niveau-là. Le premier bien sûr est la qualité des rejets qui sont situés présentement en aval du barrage de la Pulpe communément appelé de la Pulpe et nous, de l'association, avons dans le barrage

125

130 communément appelé Boralex, la compagnie Boralex, des équipements pour peupler notre rivière à saumon.

135 Donc nous avons des incubateurs, nous avons un bassin de rétention, c'est-à-dire un bassin où ce qu'on entrepose nos géniteurs pour le transport, nous avons un piège de capture et il y a aussi une passe à anguilette. Ce n'est pas la ZEC, c'est pas notre association qui en font la gestion, mais je veux quand même le souligner.

140 Donc nos premières craintes sont à l'effet que les fameux rejets du futur site sont situés en amont du fameux dit barrage, un secteur, ce qu'on appelle le lac de la Pulpe, donc qui est la réserve d'eau du barrage où ce qu'il y a une bonne population de saumons qui se tient à cet endroit-là l'hiver.

145 Donc on sait que l'hiver, le système de traitement n'est pas en fonction et il y a une accumulation des rejets du site d'enfouissement comme tel. Donc dans quelle mesure les promoteurs peuvent-ils nous garantir qu'en cas de bris d'équipements de bassins de rétention, etc., qu'il n'y aura jamais d'écoulement de lixiviat non traité directement dans la rivière? Ça, ça va influencer directement la qualité de l'eau, donc directement nos incubateurs.

150 À titre d'information, je sais pas si vous le savez, mais des œufs de saumon, ça grandit l'hiver. On charge nos incubateurs à l'automne et tout l'hiver, les œufs sont dans les incubateurs et ça va au printemps, alentour du 15 juin, pour l'éclosion. Donc ça veut dire qu'à partir du 15 octobre à aller au 15 juin, il y a présence d'œufs de saumon et d'alevins de saumon à l'intérieur du barrage.

155 Donc comment est-ce qu'on peut être convaincu qu'il y aura jamais de bris? Dans l'éventualité qu'il y aura un bris, comment qu'on peut garantir que ces rejets-là n'influenceront pas la qualité de l'eau dans la rivière et ainsi, compromettre l'avenir de la rivière à saumon? Ça, c'est une première question.

160 Bien sûr, je sais la réponse, j'ai déjà entendu la réponse, comme de quoi qu'il y a toujours possibilité de réussir à repomper les fameux rejets à l'intérieur du site jusqu'à temps qu'il y ait réparation, mais il faut quand même pas oublier qu'il y aura des canalisations qui suivront grosso modo la ligne électrique et qui se jetteront en haut du barrage. Donc ça, c'est notre première question.

165 Et j'aurais presque le front de vous suggérer une solution que j'ai déjà parlé, que j'ai déjà suggérée lors de d'autres assemblées un peu plus privées, qui était à l'égard de peut-être envisager la possibilité que ces fameux rejets là se fassent ailleurs que dans la rivière Rimouski.

170 Ça, c'est pour le premier élément.

Simon, est-ce que j'ai oublié quelque chose?

PAR M. SIMON TRUDEL:

Ça va.

175

PAR M. BERNARD PINEAU:

Deuxième élément - et j'étais content, monsieur Germain, quand vous avez souligné que c'était carrément un projet d'agrandissement - c'est que dans le secteur plus à l'est, c'est-à-dire, en aval du fameux barrage de la Pulpe, près de la route 20, les rejets de l'ancien site, bien l'ancien site, le site existant si vous voulez, les rejets se font maintenant directement dans la rivière, dans le ruisseau qu'on appelle le ruisseau de la Savane. Le Conseil de bassin, depuis sa création, a fait de nombreux prélèvements et on se rend compte que c'est extrêmement problématique.

180

185

Donc à ce sujet-là, nous n'avons pas vraiment de question à vous poser à ce niveau-là, ce serait plutôt une demande. Ce serait que tant qu'à traiter les eaux, le lixiviat, les eaux usées qui sortent d'un site d'enfouissement, qui soit technique ou non, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour régler définitivement ce problème environnemental là qui existe depuis des années et qui existera pour combien d'années encore?

190

On le sait pas combien de temps, l'ancien site va provoquer des écoulements, donc pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour capter ces eaux-là et réussir à les traiter en même temps que les nouvelles installations qui seront nécessaires et envisager la possibilité que ces rejets-là se fassent ailleurs que dans la rivière Rimouski?

195

Je sais grosso modo que de toute façon si le site ne s'installe pas à cet endroit-là, il faudra l'installer ailleurs de toute façon, et probablement qu'il sera toujours dans le bassin de la rivière Rimouski. Donc nous, pour la rivière à saumon, si les rejets se font là, le problème restera toujours présent. C'est pour ça que nous, ce n'est pas tellement la localisation du site comme tel qui nous inquiète, mais bel et bien la localisation des rejets.

200

Ces rejets-là, il y a sûrement possibilité d'en faire des rejets ailleurs que dans la rivière Rimouski et ça, toujours en fonction de notre population de saumons et particulièrement du fait qu'on a des incubateurs. Si on a le moyen de créer une rivière à saumon, parce que j'aimerais vous le souligner quand même, là, tout le secteur qui est en amont du barrage de la Pulpe, ce n'est pas une rivière à saumon proprement dite, on crée une nouvelle rivière, donc ce n'est pas une restauration de rivière, c'est carrément la création d'une nouvelle rivière, et c'est par le biais de ces incubateurs-là qu'on a le moyen de le faire, parce que c'est beaucoup moins cher que d'acheter du saumon d'une plus grosse taille.

205

210

Donc en résumé, ce sont les éléments de notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

215

Alors je vous remercie pour votre mémoire. Justement à l'intérieur du mémoire, vous aviez un certain nombre de questions qui étaient adressées bien entendu, habituellement bon, les questions sont adressées en première partie d'audience, des fois on peut en recevoir par écrit, bon, je conviens et je comprends que vous avez pris connaissance, du moins d'une partie

220

de l'étude d'impact en ce qui concerne la rivière Rimouski et vous semblez me dire que vous avez pu prendre connaissance de certaines des réponses qui ont été données par le promoteur, soit dans l'étude d'impact, soit dans les transcriptions de l'audience de la première partie?

PAR M. BERNARD PINEAU:

225

Exactement, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

230

Parce qu'on peut voir – il y a par exemple la question de l'éventualité d'un bris, bon, nous avons, la Commission, adressé une question spécifique suite à la première partie de l'audience, nous avons adressé une question spécifique au promoteur là-dessus, je ne sais pas, dans les DQ, je ne sais plus laquelle, mais en tout cas, je ne sais pas si vous avez pu en prendre connaissance, mais nous avons adressé une question spécifique à cet aspect-là concernant

235

l'emmagasinement du lixiviat particulièrement en hiver.

J'aimerais vous voir élaborer, quand vous mentionnez des rejets ailleurs que dans la rivière Rimouski parce qu'effectivement, si le site n'est pas là, il est installé plus en amont par exemple, dans le bassin, on est toujours pris avec les rejets potentiels dans la rivière Rimouski, alors quand vous parlez de rejets ailleurs, c'est quoi vous voyez exactement?

240

PAR M. BERNARD PINEAU:

245

Moi, j'aurais deux (2) alternatives, une première alternative qui serait directement au fleuve qui est quand même pas tellement loin, et la deuxième alternative, c'est qui pourraient être dirigés vers les égouts de la ville.

C'est sûr que c'est des coûts, c'est sûr que c'est des stations de pompage, etc., etc., mais au moins, il y a des alternatives à la rivière Rimouski. Parce que là, on passe par la rivière pour aller au fleuve, donc pourquoi pas y aller directement!

250

PAR LE PRÉSIDENT:

255

Votre position est assez claire là-dessus concernant les rejets dans la rivière Rimouski.

Dans les questions que vous posez, la dernière question à la toute fin de votre mémoire, vous mentionnez, bon:

260 "Depuis 97, le nombre de saumons semble être en augmentation malgré la présence de cette coulée de lixiviat. Est-ce que cette augmentation aurait pu être davantage marquée en absence de cette dernière par une meilleure survie des saumons juvéniles?"

265 Alors c'est une question quand même intéressante que vous posez, est-ce que vous, vous avez, de votre côté, des indices que ça aurait effectivement pu être un gain qu'il y a aucun rejet? Ou c'est simplement une question d'information?

PAR M. BERNARD PINEAU:

270 C'est une question comme ça, parce que c'est difficile à évaluer, il faut pas se le cacher. La rivière Rimouski, le comportement, des études de comportement du saumon, il y en a pas eu des tonnes de faites, notre association est quand même jeune, si on parle de temps, compte tenu que c'est une nouvelle rivière et nos énergies – bien sûr, on en fait, là, des études le plus possible. Mais comment réussir à prouver ça que la qualité de l'eau, là, peut nuire à la population de juvéniles?

275 Chose certaine, sous le pont de la 20, si ça peut vous situer, le fameux gros pont, là, ça, c'est une frayère qui est prouvée. Et par la suite, avec les études qu'on a, on a fait une étude de télémétrie du suivi du saumon, donc le secteur à l'ouest du pont, entre guillemets, de la 20, il y a plusieurs sites de frai dans ce coin-là, il y a plusieurs saumons qui se tiennent là.

280 Ça veut dire un très bon pourcentage de saumons juvéniles. Maintenant, jusqu'à quel point, la qualité de l'eau peut influencer la croissance de ces saumons-là, de ces saumoneaux-là, ça, les spécialistes pourraient peut-être vous le dire, là, mais vous savez sans aucun doute que la ressource saumon, c'est une ressource qui est extrêmement fragile. C'est pas facile produire du saumon, c'est pas facile élever du saumon pour toutes sortes de raisons.

285 Donc que ce soit quand même un faible pourcentage de l'eau qui est de mauvaise qualité, je suis convaincu que ça l'a un impact sur le poisson, sur le saumon.

290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

295 Alors je vous remercie. Donc c'était les questions que j'avais, alors je vous remercie de votre mémoire, et comme je vous dis, nous allons procéder, même si je les ai lus, nous allons procéder quand même à l'examen détaillé des positions dans les mémoires en vue de notre rapport, alors merci bien.

JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER

300

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Jean-Sébastien Boucher. Bonsoir. Alors je vous cède la parole.

305

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Bonsoir. Merci. Bien moi, je vas procéder à la lecture de mon mémoire, parce qu'en fait, il est pas de grande envergure, mais il contient ce que je crois le mieux contenir.

310

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, premier paragraphe, fin.

315

D'abord, je vais commencer un peu par les conséquences d'un lieu d'enfouissement technique, par la suite, je vais un peu dire des coûts de la réalisation du projet qui sont restés un peu cachés et par la suite, je propose des alternatives. En fait, pour moi, c'est un problème de localisation, donc je propose des alternatives autres que celui qui est en ce moment.

320

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, deuxième paragraphe, troisième ligne.

La limite est ne pose pas de problème puisque le lit d'argile s'étend jusqu'à Luceville.

325

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, fin.

330

Maintenant, si ce site ne convient pas, j'en ai trouvé un second. J'en ai trouvé un deuxième que lui est à sept virgule cinq kilomètres (7,5 km) de Luceville, vers les terres, où se trouve un sol où le roc forme une cuve et dans cette cuve, s'est accumulé entre trente (30 m) et cinquante mètres (50 m) d'argile fluvioglaciale ayant les mêmes propriétés que le premier site alternatif. De plus, il y a aucune rivière qui se trouve à proximité de ce site.

335

En fait, lui, ce site-là, c'est de dernière minute, je l'ai trouvé sur la carte aussi, sur la même carte, seulement j'ai pas pu approfondir davantage, mais je le propose, parce que selon moi, il est encore mieux que le premier site proposé.

340

LECTURE DU MÉMOIRE.

À ça, je joins des photos aériennes du site que je propose et sa situation en même temps géographique.

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. D'ailleurs, c'était la première question que je voulais vous poser, c'est en rapport, si vous aviez des photographies ou au moins un plan qu'on puisse localiser maintenant les deux (2) sites que vous suggérez

350

Bien entendu dans le cas de votre mémoire, je vais discuter plus en détail avec vous justement de la question des fameux sites que vous proposez.

355

Dans ce cas-ci, bon, il y en a un, vous avez pas eu le temps, le second, vous n'avez pas eu le temps de l'examiner en détail, le premier par exemple, qu'est-ce qu'on peut en dire? Outre le fait qu'il y a de l'argile, qu'est-ce qu'on peut dire de ce site-là? Est-ce qu'il est près de - vous parlez d'un quartier résidentiel - mais est-ce qu'il est près de résidences? Est-ce que vous êtes allé le voir?

360

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

Sur le terrain, non. J'ai surtout étudié les cartes aériennes je crois qu'elles datent de 2001 et vraiment les maisons les plus proches, c'est du quartier résidentiel qui était juste à côté, qui sont à trois kilomètres (3 km).

365

Sinon, après, il y a la "track" de chemin de fer qui la coupe, qui fait Mont-Joli-Rimouski qui est là. De l'autre côté, c'est des terres agricoles.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est un site potentiel, autrement dit, vous l'avez regardé à partir de cartes et de photographies aériennes, donc vous êtes pas allé le voir, est-ce qu'on sait qu'il y a de l'agriculture ou des choses comme ça près du site, est-ce que c'est des chose que vous avez prises en compte?

375

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

L'agriculture se fait l'autre côté du chemin de fer, vers les terres, mais sinon j'ai regardé surtout la position résidentielle, en fait les gens que ça pourrait incommoder.

380

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que nous avons des cartes de dépôts meubles, malheureusement notre carte arrêtait juste à la limite à peu près, donc c'était dans les autres cartes que nous n'avions pas. On

385 avait des cartes de dépôts, mais plus du côté sud de la ville, ça fait qu'on n'a pas pu apprécier l'endroit que vous proposez dans votre mémoire.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

390 Bien, il y a une carte, je propose la carte que j'ai citée, elle est à l'UQUAR, à la cartothèque.

PAR LE PRÉSIDENT:

395 C'est ça, on connaît la carte que vous avez utilisée. C'est facile à retrouver, sauf que celle qu'on avait arrêté juste probablement à cent mètres (100 m) de l'endroit que vous avez mentionné dans votre mémoire. Malheureusement, c'est des choses qui arrivent.

400 Regardez, nous, on va examiner ces questions-là bien entendu, et on va en faire une position dans notre mémoire, alors je vous remercie de votre présentation.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

405 Bien, ça fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez nous laisser la photo?

410 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:**

Si vous voulez, oui, oui, je peux les laisser.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 OK, parfait, ça va être plus facile, on va être certain de le repérer. Et le second site aussi, donc qui est plus en arrière-pays également, c'est parce qu'on peut avoir la situation du site sur des cartes...

420 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:**

Ça, je l'ai pas, mais je peux l'envoyer par contre.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Si c'est possible juste de pouvoir nous le localiser, ne serait-ce que par un X sur une carte, quelque chose comme ça, ça va être suffisant.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN BOUCHER:

430 Oui, oui, je pourrais. C'est parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Je vous remercie.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Louis-Bernard Nadeau de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.

445 **PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:**

Monsieur le Président bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Alors je vous cède la parole.

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

455 Donc pour faire une brève introduction, peut-être une présentation de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique! La fédération, c'est un organisme sans but lucratif qui a été fondé en 1984 par l'Association des pêcheurs sportifs de saumons du Québec. C'est l'organisme qui est reconnu par le gouvernement du Québec comme porte-parole des intervenants du secteur de la pêche au saumon.

460 Elle regroupe neuf cents (900) membres actifs et la majorité des gestionnaires de rivières à saumon du Québec.

465 Parmi les nombreux services qu'elle offre aux membres dont celui de la représentation auprès des gouvernements, il y a une publication d'une revue triannuelle, Saumons Illimités, qui a fêté récemment son vingt-cinquième anniversaire et par cette revue, elle transmet les informations et les nouvelles aux saumoniers québécois, surtout ce qui touche le secteur de la pêche sportive au saumon.

470 Sur le plan national et international, la FQSA participe à la gestion nord-américaine et internationale, grâce à ses affiliations avec la Fédération du saumon atlantique pour l'Atlantique Nord et l'OCSAN, l'Organisation de conservation du saumon de l'Atlantique Nord.

475 La mission de la fédération, c'est la pérennité du saumon atlantique qui se traduit par des efforts de conservation, de mise en valeur et par le développement de sa pêche sportive.

480 Dans notre mémoire, en fait, de par sa mission, la FQSA est préoccupée par l'intégrité des habitats du saumon atlantique et en l'occurrence la qualité de l'eau de la rivière qui l'accueille.

485 Nous avons fait trois (3) recommandations, en fait c'est un projet qui a été bien monté et les recommandations ne font qu'ajouter un peu peut-être des lacunes ou quelque chose qui pourrait amener le projet à être mieux développé.

490 La recommandation première, c'est lors de la rencontre du 22 septembre 2003, la MRC de Rimouski-Neigette n'avait pas encore déposé de plan de gestion de matières résiduelles. À nos yeux, bon, la FQSA est d'avis que le PGMR doit chapeauter toutes les actions concernant la gestion des matières résiduelles y compris les projets d'agrandissement du LET de Rimouski et la gestion aussi découlant de la pollution du LES existant présentement.

495 Première recommandation, bien la FQSA recommande que le plan de gestion des matières résiduelles tienne compte aussi de la gestion des lixiviats du vieux lieu d'enfouissement sanitaire et désire aussi, c'est un autre désir en fait, que le PGMR tienne compte des recommandations formulées dans les présentes audiences publiques et aussi par rapport à votre rapport que vous allez déposer.

500 La recommandation 2, c'est en fait ce qui suscite le plus d'inquiétude de la part de nos membres, premièrement parce que le lac de la Pulpe est situé à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski, que cette étendue d'eau, c'est considéré comme un site d'hivernage pour le saumon atlantique, que l'étendue d'eau aussi alimente les incubateurs qui sont situés au cœur de la centrale hydroélectrique de Boralex, que cette sortie des étangs de décantation de la nouvelle infrastructure est dirigée vers ce lac-là, de la Pulpe, que la section aval de la rivière Rimouski, en aval du barrage, est considérée comme une zone prisée par les pêcheurs sportifs de saumon atlantique et une zone de frai qui est reconnue pour cette espèce.

505 Et surtout, bien, c'est concernant les prélèvements qui ont été réalisés du mois de novembre 2001 à septembre 2002 par le Conseil de bassin versant de la rivière Rimouski. C'est des échantillons d'eau qui ont été prélevés dans le ruisseau de la Savane, près du lieu d'enfouissement sanitaire et qui ont été caractérisés comme une eau un peu douteuse
510 concernant principalement coliformes fécaux, azote ammoniacal dissout, ensuite de ça il y a aussi le fer et les composés phénoliques qui étaient quand même en grande quantité dans ce ruisseau.

Donc tout ça implique qu'il y a quand même un écoulement et qu'il y a une pollution diffuse qui s'effectue à ce niveau-là.

515

La FQSA recommande donc que les eaux de lixiviation du site présentement en exploitation soient traitées au même titre que celles du nouveau site. Que ce soit par un traitement conjoint des deux (2) – en fait, c'est le même site, c'est un agrandissement – que ce soit par le traitement conjoint avec celle du lieu d'enfouissement technique, que ce soit par la construction d'étangs de rétention ou de décantation qui seraient aptes à éviter que la pollution de ce site ne se diffuse dans la rivière ou aussi, bien, comme monsieur Pineau avait dit aussi, que ce soit dirigé vers les égouts de la ville pour fins de traitement.

520

La FQSA trouve important aussi d'introduire des objectifs et des résolutions concernant ce traitement des eaux de lixiviation dans le futur PGMR afin de gérer l'ensemble de la problématique de pollution engendrée par le site.

525

Pour ce qui est de la troisième recommandation, c'est une recommandation qui est un peu plus générale. En fait, lorsque nous avons travaillé sur le mémoire, nous avons remarqué qu'il y avait très peu de documentation concernant le comportement du saumon dans la rivière Rimouski, concernant l'impact des rejets des eaux de lixiviation pour la zone aphotique ou la zone de substrat et concernant aussi l'impact sur la contamination d'organismes benthiques et sur le périphyton.

530

Donc la FQSA recommande donc que des projets d'acquisition de connaissances soient mis en place, chapeautés peut-être par le Conseil de bassin versant de la rivière Rimouski afin de pallier à ces lacunes scientifiques.

535

En conclusion, premièrement on pourrait féliciter le promoteur pour la qualité du travail de l'étude d'impact. Si toutes les études d'impacts étaient faites comme ça, il y aurait beaucoup moins de problèmes environnementaux à la une des médias

540

Cependant le site présentement en exploitation a été omis dans toute cette démarche d'audience publique, même si c'est l'agrandissement de ce même site. On peut pas exclure les considérations environnementales relatives au lieu d'enfouissement sanitaire en exploitation, d'autant plus que c'est l'agrandissement et la MRC ne peut pas non plus étouffer cette problématique-là derrière des audiences publiques ou derrière aussi des droits acquis avec des législations antérieures. Je crois que la MRC a le devoir de gérer ce problème de pollution là, c'est un problème d'actualité.

545

550

Enfin, les recommandations formulées ici permettront d'apaiser les inquiétudes de nos membres et vont respecter aussi les efforts des citoyens de la région. Ces efforts ont porté fruit cette année, en 2003, avec une hausse significative de la montaison du saumon dans la rivière Rimouski, donc il faudrait peut-être faire attention à l'environnement qui est le sien et qui permettrait peut-être une montaison plus grande encore les autres années. Merci.

555

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. J'aurais quelques questions.

560 Justement pour revenir avec le concept qui est relié à la recommandation numéro 2, d'aborder la problématique du lixiviat de façon globale, c'est-à-dire ce qui émane du site existant et de ce qui émanerait du site proposé, bon, de mémoire, dans l'étude d'impact, on a donné en annexe les objectifs de rejets, le ministère semblait dire qu'il intégrait la considération du LES existant dans les objectifs de rejets.

565 Bien entendu, là, il faudrait que je le relise comme il faut, voir qu'est-ce que le ministère voulait dire exactement. Parce que ça peut impliquer différentes choses, est-ce que ce sont des rejets théoriques que le ministère ou est-ce que c'était des résurgences de lixiviat comme on peut peut-être pouvoir le constater dans le ruisseau de la Savane, je vais regarder comme il faut, 570 attentivement, la question des OER, effectivement, étant donné que ce sont des objectifs de rejets qui sont basés avant tout sur la qualité de l'eau et surtout la conservation de la ressource, alors il est important à mes yeux, effectivement, d'en avoir une approche qui est globale.

575 Donc c'est-à-dire qu'il faut tenir compte de toute la réalité, pas seulement d'un projet de LET mais aussi de ce qui se passe dans le LES existant, tout comme les objectifs de rejets d'ailleurs, dans une autre rivière par exemple que la rivière Rimouski, vont tenir compte de l'ensemble des industries qui sont déjà présentes et vont regarder quelle est la location possible qui reste ou s'il en reste bien entendu à l'intérieur du cours d'eau.

580 Donc il faut s'assurer que c'est une considération, nous on va examiner ça en détail la question des rejets globaux en fonction notamment des objectifs de rejets, je pense que c'est une question qui est très importante, de s'assurer que si le projet se réalise, qu'il y a pas de problème pour la ressource, notamment le saumon qui semble être une ressource des plus valorisées.

585 Il y a la question aussi bien entendu de la baignade potentielle ou en tout cas, de la baignade que les gens peuvent faire dans le lac de la Pulpe. Je crois que c'est des aspects très importants à examiner.

Pour ce qui est de la recommandation 3, bon:

590 "La FQSA recommande donc que des projets d'acquisition de connaissances soient réalisés afin de combler les lacunes scientifiques ci-haut mentionnées et ainsi permettre une réelle connaissance des impacts des rejets dans l'environnement."

595 C'est bien, j'avais une question à vous poser, mais tantôt, en vous écoutant, bon, vous avez apporté des précisions, la mise en contexte pour laquelle vous faisiez cette recommandation; donc si on reprend, voir si j'ai bien compris, donc nous avons le ruisseau de la Savane par exemple que vous avez mentionné, donc des rejets de lixiviat, alors vous, vous dites,

600 bien, on veut savoir un peu qu'est-ce que ces rejets de lixiviat de résurgence peuvent potentiellement avoir en aval du barrage à ce moment-là, si j'ai bien compris?

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

605 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

610 Donc en vertu de ça, vous souhaiteriez par exemple que ça pourrait être une mesure de compensation à ce moment-là financière? Le promoteur mettrait de l'argent sur la table en disant, écoutez, voici une aide financière pour réaliser des études complémentaires? C'est dans ce sens-là que je dois le comprendre?

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

615 Oui, ça pourrait être de cette façon-là. Ou que ce soit un regroupement des organismes, que ce soit Recyc-Québec, la MRC, le conseil de bassin versant qui ait, bon, je sais pas moi, qui finance un tiers-un tiers-un tiers, je sais pas comment ça pourrait se chapeauter tout ça, mais je sais que le Conseil de bassin versant de la rivière Rimouski a commencé à faire, a fait des travaux sur le terrain depuis deux (2) ou trois (3) ans.

620 Et c'était non seulement des recommandations, des pistes de recherche que nous présentions là-dedans, mais ça pourrait être aussi un bel exemple de travail plus communautaire, je dirais.

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

630 Oui effectivement, nous avons pu avoir un mémoire, en prendre connaissance, dans lequel mémoire nous avons des résultats d'analyses de qualité de l'eau qui avaient été faites, notamment les résultats pour 2002, effectivement on pouvait voir à différents points de la rivière Rimouski, donc c'est des initiatives quand même intéressantes, parce que ça permet de suivre en différents endroits la qualité de l'eau d'une rivière.

635 Alors on peut voir qu'il y a une certaine acquisition de connaissances, dont effectivement les résultats qu'on a pu voir qui étaient reliés au ruisseau de la Savane, bien entendu effectivement qui amènent des interrogations, à savoir, bon, qu'est-ce qui se passe exactement à ce ruisseau-là. Bon, je sais qu'il y a eu une station qui a été installée plus en amont du ruisseau de la Savane, mais on n'a pas pu dans le cadre du mémoire prendre connaissance encore des résultats, à savoir est-ce qu'il y avait une différence notable entre l'amont du ruisseau de la Savane et l'aval.

640

Effectivement, c'est des points importants à examiner dans le cadre du présent projet.
Alors je vous remercie pour votre mémoire.

PAR M. LOUIS-BERNARD NADEAU:

645

C'est moi qui vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Alors nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et au retour de la pause,
nous allons reprendre avec madame Chantal Quintin.

655

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
CHANTAL QUINTIN

660

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Je vais inviter madame Chantal Quintin à venir prendre place à la table. Je vous donne la parole.

PAR Mme CHANTAL QUINTIN:

670

Alors bonjour. Mon nom, c'est Chantal Quintin. Je suis présente ici aujourd'hui en tant qu'étudiante, puis en tant que citoyenne aussi, car j'ai des préoccupations par rapport au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski. Je vais donc vous faire une lecture du résumé du mémoire que j'ai déposé.

675

Dans ma présentation, je vais tout d'abord identifier les éléments environnementaux qui sont défavorables à la localisation prévue pour l'implantation du lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

680

Ceux-ci seront suivis des éléments géographiques à la localisation prévue pour son implantation. Par la suite, je vais identifier les coûts identifiés au projet puis finalement, je vais décrire des solutions qui sont envisageables orientées vers un développement durable.

LECTURE DU MÉMOIRE page 9.

685

Page 17, premier paragraphe, fin.

Ces coûts sont assez exorbitants en raison que le site n'est pas conforme à l'épaisseur minimale de dépôts meubles, donc une bonne partie du montant est allouée à l'imperméabilisation du site.

690

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Je vous remercie pour votre mémoire. Alors vous avez abordé plusieurs aspects relatifs au site, notamment le critère de localisation. Vous avez aussi abordé la question de la gestion des déchets, notamment dans votre conclusion, ça fait que vous me permettez d'aborder la question de la gestion des déchets, comme tout à l'heure, bon, j'ai pu aborder peut-être plus spécifiquement avec d'autres présentateurs de la localisation du site par exemple.

700

Dans ce cas-ci, j'imagine que vous êtes résidente de Rimouski?

PAR Mme CHANTAL QUINTIN:

Je suis étudiante à Rimouski, je suis résidente à Sainte-Luce.

705

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous êtes tout près. Et ça, c'est toujours la grande question à laquelle on se retrouve, on a pu voir les données disponibles de Recyc-Québec qui remontent à deux (2) ans environ, bon on laissait entrevoir qu'il y avait eu une augmentation de la production de déchets et même une augmentation des quantités enfouies entre 1998 et 2000. Je suis curieux de prendre connaissance des données, parce que normalement Recyc-Québec doit faire un bilan aux deux (2) ans, donc on peut peut-être s'attendre à avoir un bilan à jour pour 2002 d'ici à Noël peut-être.

710

715

Je suis curieux quand même de voir quelles sont les tendances. Donc dans cette perspective-là, comment on peut arriver justement – vous de votre côté, la collecte sélective, est-ce que c'est une réalité chez vous ou bien c'est pas encore implanté?

PAR Mme CHANTAL QUINTIN:

720

Non, je fais du recyclage chez nous, puis en passant je suis mère de famille donc c'est pour ça aussi que j'ai certaines préoccupations environnementales, puis je veux améliorer entre autres ma qualité de vie, mais aussi pour mon enfant. Donc effectivement, je fais du recyclage parce que c'est le seul moyen qu'on peut faire pour l'instant.

725

Au niveau de la valorisation, au niveau des matières putrescibles, il y a rien qui est fait, là, pour l'instant, au niveau municipal. Donc ça, ça pourrait être intéressant, puis je crois que c'est une cause importante de pollution au niveau des eaux de lixiviation que les matières putrescibles, ça fait que ça pourrait être intéressant finalement de sensibiliser la population puis leur donner des outils finalement pour valoriser ce type de déchet là.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut voir que, bon, la collecte sélective a été implantée relativement récemment dans la région de Rimouski, est-ce que vous êtes satisfaite de la réponse de la population? Comment vous voyez ça actuellement? C'est quoi votre diagnostic sur les tonnages qui ont été récupérés, les taux de récupération actuelle pour Rimouski?

735

Est-ce que vous sentez qu'on aurait besoin d'un coup de pouce beaucoup plus fort? Est-ce que vous trouvez que les gens sont pas assez motivés?

740

PAR Mme CHANTAL QUINTIN:

745 Bien c'est sûr, il y a toujours place à l'amélioration, donc avec la sensibilisation, c'est sûr qu'on peut toujours augmenter le taux de recyclage, donc je crois qu'il y a toujours du travail à faire de ce côté-là.

750 Pour ce qui est des chiffres, je m'avancerai pas parce que je les ai pas en main, puis le plan de gestion est en train de se faire aussi des matières résiduelles, donc j'imagine que les mesures vont être prises pour finalement augmenter le taux de recyclage et les autres moyens, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Le plan de gestion des matières résiduelles, bon, de la MRC va être discuté, bon il va y avoir des consultations publiques, on peut penser l'an prochain, quelque part autour de la fin de l'hiver ou début du printemps, vous de votre côté, est-ce que vous pensez que ça va être une bonne occasion – là, vous avez dit, bon, il faudrait relier l'autorisation du site avec le plan de gestion entre autres, mais dans une perspective, de quelle façon plus particulièrement lier les deux (2)?

765 Parce que le plan de gestion peut fixer des objectifs et le site va prévoir une capacité, si les objectifs sont rencontrés de réduction, tant mieux, s'ils ne sont pas rencontrés, qu'est-ce qui arrive à ce moment-là, est-ce qu'il faudrait dire que le plan de gestion a failli ou a fait des mauvaises évaluations? C'est quoi le mécanisme de contrôle?

770 Parce qu'on peut se dépêcher à émettre un plan de gestion qui va avoir beaucoup d'objectifs ambitieux, mais si les résultats sont pas là, qu'est-ce qui arrive à ce moment-là avec le site d'enfouissement sanitaire, même si nous avons relié les deux (2)?

PAR Mme CHANTAL QUINTIN:

775 Bien, il faudrait qu'en le faisant justement, qu'il y ait une relation entre les deux (2), puis c'est aux spécialistes à voir quels moyens qu'ils pourraient utiliser pour que tout soit correct, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Les fameux moyens, est-ce que vous en avez à l'esprit? Est-ce que vous avez à suggérer des moyens? C'est la sensibilisation par exemple?

PAR Mme CHANTAL QUINTIN:

785 Oui, je crois que tout d'abord la sensibilisation devrait être faite, puis par la suite donner des outils afin d'augmenter le recyclage ou augmenter la revalorisation des matières résiduelles aussi. C'est ce que je crois, là, j'ai pas la science infuse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Effectivement, le mandat ici du BAPE, c'est d'examiner un aménagement d'un site technique. Bien entendu, on voit bien aussi que le succès qu'aura le plan de gestion de la MRC va voir un impact à court, moyen et long termes sur les besoins d'enfouissement de la région, peu importe où serait le site, quel serait l'endroit choisi ou un autre endroit, il reste que le plan de gestion va malheureusement prévoir un besoin d'enfouissement, on peut s'attendre à ça.

795 Ça fait que dans ce contexte-là, effectivement, bon ça reste des questions quand même d'intérêt dans le cadre du projet parce que les gens se posent la question.

Alors je vous remercie des différents points que vous avez apportés dans votre mémoire.

800 **PAR Mme CHANTAL QUINTIN:**

Merci.

805

CLERMONT DUGAS

PAR LE PRÉSIDENT:

810 Je vais maintenant inviter monsieur Clermont Dugas. Bonsoir monsieur. Alors je vous laisse la parole.

PAR M. CLERMONT DUGAS:

815 Alors j'ai préparé un résumé de mon mémoire que je vais vous lire, avec quelques petits éléments que j'ai ajoutés.

PAR LE PRÉSIDENT:

820 Parfait, allez-y.

PAR M. CLERMONT DUGAS:

825 Alors donc, c'est à titre de résident de Rimouski que je présente ce mémoire. Le site retenu pour l'aménagement du LET m'apparaît inadéquat en raison de sa mauvaise localisation dans la ville et également de sa proximité de la rivière Rimouski.

830 Il occupe un vaste espace ouvert et est inséré à l'intérieur de la structure de peuplement dans un secteur où l'on trouve des fonctions agricole, résidentielle, commerciale et récréative. Toutes les composantes du milieu physique vont être affectées par l'aménagement de ce site. Ça va avoir des impacts, je dirais également à caractère économique et social.

835 On projette de corriger ou de compenser la mauvaise localisation par des aménagements particuliers, mais ça va être insuffisant pour garantir de façon absolue le maintien d'une bonne qualité de l'environnement et pour préserver la qualité du cadre de vie du milieu humain.

840 Les impacts sur le milieu physique sont nombreux, en fait toutes les composantes environnementales seront modifiées et dégradées, c'est la surface du sol, l'habitat terrestre, l'avifaune, la qualité de l'air, le drainage et la qualité de l'eau de surface. Il y a également un risque de contamination de la nappe phréatique et de puits artésiens.

845 La forte exposition du terrain aux vents et la surélévation du tas de déchets vont favoriser la dissémination des déchets légers dans toutes les directions. Ce problème a toujours été important sur le site actuel et il n'y a pas de raison de penser que ce sera mieux avec le nouveau lieu d'enfouissement.

Le LET va créer une importante altération du paysage, contrevenant ainsi à l'article 15 du Règlement sur l'élimination des matières résiduelles qui précise que:

850 "Les lieux d'enfouissement technique doivent s'intégrer au paysage environnant."

On doit notamment tenir compte de son accessibilité visuelle et de son intérêt récréotouristique.

855 La nouvelle forme d'aménagement qui sera réalisée va provoquer une discordance et un déséquilibre par rapport aux formes existantes. La présence du LES actuel non loin d'une zone récréative constitue une incompatibilité de fonctions. Il ne faut pas profiter d'une erreur du passé pour amplifier davantage le problème. La zone d'un kilomètre (1 km) autour du LET englobe au nord une partie du terrain de golf, et à l'est, la zone récréative du Parc de la Pulpe près de la
860 rivière Rimouski.

Le nouveau lieu d'enfouissement, devenant beaucoup plus visible que celui qu'il va prolonger, n'a pas sa place dans un tel environnement. Même si tous les intervenants impliqués

865 aujourd'hui dans le projet font tout ce qui est nécessaire pour respecter les plans et les objectifs, ce n'est pas suffisant pour assurer la qualité des lieux à long terme.

Ce projet va avoir des impacts sociaux importants. L'article 37 du projet de règlement précise que:

870 "Les opérations d'enfouissement de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique ne doivent pas être visibles d'un lieu public, ni du rez-de-chaussée de toute habitation située dans un rayon d'un kilomètre (1 km)."

875 Le lieu choisi pour aménager le LET ne permet pas de respecter ce critère de localisation. Malgré les mesures d'atténuation envisagées, les opérations d'enfouissement seront visibles d'habitations situées à l'intérieur du périmètre d'un kilomètre (1 km) sur la route du Bel-Air, comme elles seront visibles des artères de communication.

880 Il y a aussi des aspects perceptuels liés à un lieu d'enfouissement qui peuvent d'ailleurs être pour certains pires que la simple dimension esthétique. On peut craindre sa présence ou sa proximité pour les odeurs, la vermine, la contamination de l'eau ou encore pour la propagation de toutes sortes de maladies.

885 La construction projetée sur une durée de cinquante-sept (57) ans va en outre s'accompagner d'une perturbation constante du milieu par la circulation, le bruit, des amas de terre nue imprégnée de déchets, des détritiques de toutes sortes accrochés aux clôtures et aux arbres, des odeurs et la présence de vermine et de charognards. Ce sont autant d'éléments que l'on cherche habituellement à éloigner des secteurs d'habitation et des zones à caractère récréotouristique.

890 Les résidents près du futur LET s'opposent à son aménagement. Pour eux, ce n'est pas que le paysage qui est en cause mais un ensemble d'inquiétudes concernant leur qualité de vie dans l'avenir.

895 Le lixiviat qui sera rejeté dans la rivière risque aussi de contribuer davantage à la dévalorisation de ce qui reste du Parc de la Pulpe. Il sera toujours une menace à la santé publique. Ce lixiviat peut très bien ne pas répondre toujours aux normes ou encore être plus nocif qu'on l'avait prévu. Or il faut le rappeler, les gens se baignent dans la rivière Rimouski, ils la descendent en se laissant flotter au gré du courant dès la fonte des glaces, ils y font du canotage, de la pêche, etc. C'est une rivière qui longe le parc Beauséjour, un endroit également à forte fréquentation.

905 Par ailleurs, avant qu'on détecte la contamination de l'eau des puits artésiens près du site, cette dernière peut avoir des conséquences énormes sur la santé des personnes concernées.

Le bruit au LES actuel crée déjà des problèmes à certains résidents du secteur; la situation ne peut que s'aggraver avec le LET parce qu'il va être plus près de leur demeure, et la circulation est susceptible de s'intensifier.

910

En raison de sa localisation à la sortie de l'autoroute et de sa forte visibilité, ce nouveau lieu d'enfouissement technique risque également de ternir à long terme l'image de la ville et même d'affecter sa situation économique. Le LET aura des impacts économiques.

915

Son implantation à l'endroit choisi va occasionner des coûts supplémentaires aux contribuables parce que le site n'est pas approprié et qu'il exige des aménagements coûteux pour le rendre conforme aux normes du ministère de l'Environnement.

920

En aménageant le site à une sortie d'autoroute et au pied d'une surélévation de terrain qui offre une vue panoramique exceptionnelle sur la ville et le fleuve, on compromet le potentiel de développement de tout un quartier. Toutes les fonctions qui s'y trouvent risquent d'être affectées.

925

La fonction commerciale serait aussi plus appropriée à une sortie d'autoroute qu'un lieu d'enfouissement des déchets.

930

Le futur LET aura aussi des impacts économiques négatifs pour les résidents du secteur. Il est normal d'envisager pour eux une dévaluation de leur propriété de même que des difficultés de revente. Des craintes relatives à la qualité de l'eau peuvent aussi entraîner des dépenses supplémentaires.

935

La seule garantie qu'on présente aux citoyens, pour essayer de les convaincre que le LET ne sera pas une menace pour l'environnement, leur qualité de vie et leur santé, c'est que tout sera fait en fonction des normes établies et qu'on va voir à ce que ces normes soient scrupuleusement respectées.

940

Il faudrait être bien naïf pour, d'une part, croire que les normes existantes sont suffisantes pour empêcher surtout à moyen et long termes toute dégradation de l'environnement, toute nuisance aux résidents et usagers du secteur et tout impact négatif à caractère économique et social et d'autre part, avoir la certitude que ces mêmes normes seront toujours respectées. Elle ne l'ont pas été dans le cas du site actuel.

945

Les normes ne peuvent garantir complètement l'absence de problèmes liés à des déficiences techniques, à des erreurs, des imprévus, des événements climatiques extrêmes qui entraîneraient par exemple la contamination de la nappe phréatique et de la rivière Rimouski.

Même si on constate alors un écart inadmissible par rapport aux normes et qu'on cherche à le corriger, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de pollution pour autant. Rien ne garantit non plus qu'on sera en mesure de résoudre rapidement et économiquement le problème. Que va-t-

950 on faire si on constate, quand la zone d'accumulation aura quinze mètres (15 m) de haut, que la membrane servant à l'imperméabilisation a pu être déchirée?

Tel que planifié, le lieu d'enfouissement est une belle réalisation technique, mais certains éléments suscitent quand même des interrogations.

955

Pour évaluer par exemple la quantité des eaux de pluie durant la phase de traitement du lixiviat, on a retenu l'hypothèse que l'évaporation induira un bilan négatif en référence aux données de la station de l'UQUAR. C'est une hypothèse qui est discutable parce que les calculs d'évapotranspiration potentielle effectués pour Mont-Joli, pour la période de juin à novembre, 960 indiquent un surplus de précipitation de quatre-vingt millimètres (89 mm). En fait, il y a déficit uniquement en juin, juillet et août et ce, de façon occasionnelle, car la variabilité des précipitations est très forte d'une année à l'autre, si bien que certains mois d'été, les déficits peuvent se transformer en surplus.

965

Quelques exemples de précipitations mensuelles! En juin 92, cent soixante-sept millimètres (167 mm) pour une moyenne de soixante-seize point neuf (76,9 mm). En juillet 96, deux cent trente-huit millimètres (238 mm), pour une moyenne de quatre-vingt-cinq point sept (85,7 mm).

970

Pour l'étude des précipitations, on a tenu compte de la moyenne et d'un écart type. Or certaines années, les précipitations totales dépassent la moyenne plus l'écart type. Il y a eu par exemple un dépassement de ces deux (2) variables de deux cent quarante-trois millimètres (243 mm) en 81, pour une précipitation totale de mille deux cent quarante millimètres (1240 mm).

975

On n'a pas tenu compte des fortes précipitations intenses pour les périodes de vingt-quatre (24) heures, tout comme celles réparties sur plusieurs jours consécutifs, de même que de la longueur de certaines périodes de pluie. Ces divers événements pluvieux ne sont pas sans conséquence sur le ruissellement de surface, l'érosion, la production et l'accumulation du lixiviat.

980

D'importantes précipitations de pluie au printemps, consécutives à des automne et hiver à très forte précipitation, sont susceptibles d'entraîner des débordements du bassin d'accumulation.

985

En juillet 96, il a tombé cent deux millimètres (102 mm) de pluie et durant la période consécutive de cinq (5) jours, toujours en juillet, c'est cent quarante-neuf millimètres (149 mm) qu'on a enregistrés.

Là, j'ai beaucoup d'exemples de très fortes précipitations comme ça.

990

Alors en conclusion, je dirais que le projet d'aménagement est incompatible avec le concept de développement durable auquel adhère le ministère de l'Environnement, car il contribue à dégrader inutilement un milieu physique de bonne qualité en affaiblissant la qualité de vie de ses résidents et usagers et en compromettant de façon irrémédiable l'avenir.

995 Ce projet va aussi à l'encontre des politiques gouvernementales de protection de l'eau. Le projet du LET de Rimouski risque d'entraîner la dégradation de la partie aval de la rivière Rimouski et des ruisseaux qui s'y déversent, avec des conséquences négatives pour les poissons et différentes catégories d'utilisateurs.

1000 Rimouski est une ville qui jouit encore d'une bonne qualité d'environnement, l'absence d'entreprises polluantes ou de vieilles usines ou de larges zones dégradées à l'intérieur du secteur habité la favorisent beaucoup en ce sens. Il faut éviter de perdre cet avantage en insérant dans son espace habité une colline de déchets qui va créer une perturbation majeure affectant le présent et les générations à venir.

1005 Alors je demande donc que le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement des déchets près du lieu actuel de la ville de Rimouski soit rejeté et que la Ville cherche un nouveau site plus adéquat ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 Alors je vous remercie pour votre mémoire. Bien entendu dans votre cas, j'ai regardé, vous avez nommé beaucoup les arguments que vous voyez pour rejeter le site, donc dans le questionnement que je vais avoir avec vous, je vais porter une attention sur cet aspect-là.

1015 Tout d'abord, pour vous, des critères de localisation - parce que vous avez mentionné beaucoup de ce que je qualifierais de critères de non-localisation, parce que vous avez mentionné des inconvénients que vous percevez pour le site proposé - quelles seraient les qualités – vous, vous auriez comme mandat de chercher un site sans nécessairement dire, bien, ce serait à tel endroit – c'est quoi les critères, disons, si je vais en opposition avec ce que vous avez mentionné à votre mémoire, quels seraient les critères que vous voyez pour localiser un site et si possible, bien, de me donner par ordre d'importance à savoir un n'est pas négociable, est
1020 essentiel, etc.? Ce serait quoi vos critères, vous?

PAR M. CLERMONT DUGAS:

1025 Je me suis inspiré dans mon analyse évidemment de la réglementation du ministère, et la nature des matériaux me semble un critère important, notamment la présence d'argile, de façon à garantir la protection de la nappe aquifère et également, pour éviter des coûts, compte tenu des exigences actuelles.

1030 Une autre exigence que j'ai, c'est de le mettre le plus loin possible des habitations et ça, il y a de la place dans la région pour ça. Je trouve que c'est aberrant de localiser ce site-là à six kilomètres (6 km) du centre-ville, parce que c'est dans un quartier qui serait appelé à prendre de l'expansion éventuellement.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le projet de règlement, bon, le ministère mentionne, fixe les paramètres d'insertion en fonction de la perméabilité des sols, le ministère semble dire, si on interprète le projet de règlement entre autres, que des membranes sont une solution de remplacement à l'absence de sol imperméable, en tout cas de sol qui n'a pas les caractéristiques souhaitées.

1040
1045 Donc ça veut dire que strictement sur cette base-là, ça devient difficile de refuser un site, parce qu'à ce moment-là le ministère lui-même dit, en tout cas dans la réglementation, c'est-à-dire le gouvernement, dans un projet de règlement disons, mais peu importe, le gouvernement dit dans un règlement: la solution de remplacement à l'absence d'argile, ce sont des membranes imperméables.

1050 Donc ça, ça reste un critère qui est statutaire et non arbitraire, on pourrait le dire comme ça, généralisé à tout le Québec dans les cas où la localisation n'a pas de sol favorable.

PAR M. CLERMONT DUGAS:

1055 Oui, c'est normal qu'on utilise les membranes pour imperméabiliser le sol si on n'a pas le sol adéquat. Maintenant, les possibilités d'avoir un sol adéquat me semblent exister dans la région.

1060 Puis par ailleurs, si on les avait pas, ces possibilités-là, il y aurait toujours lieu, pour je dirais la qualité de sol qu'on peut retrouver à Rimouski, ça, j'ai l'impression qu'on pourrait trouver ça à beaucoup d'autres endroits. Il y a beaucoup de gravières, beaucoup de sablières et même si j'ai bien lu la réglementation, ce qu'on exige finalement pour placer les membranes, c'est une surface d'un mètre (1 m) de sol meuble.

Alors ça, on peut trouver ça à bien des endroits loin du centre-ville de Rimouski.

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1070 Alors vous, votre position, c'est que d'après vous il existerait des sites qui ont les deux (2) qualités suivantes d'après vous, c'est: la nature des matériaux serait favorable et également éloignement des résidences.

1075 Donc vous, vous êtes confiant que dans la région autour de Rimouski, il existe de tels sites. Même si ça n'existait pas, vous dites, bien, il y a d'autres sites, par exemple il y a d'autres sablières, ou il y a d'autres milieux favorables préférables à la sablière existante, qui est proposé?

PAR M. CLERMONT DUGAS:

Oui.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous, vous êtes très confiant de cet aspect-là?

PAR M. CLERMONT DUGAS:

1085

Oui, ces sablières, en fait j'ai eu l'occasion en circulant en fin de semaine, juste un petit tour dans l'arrière-pays, j'en ai identifié cinq-six (5-6) sablières, gravières qui sont plus appropriées que le site actuel.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je vous demandais, pour le site qui est proposé, quel est son pire défaut à vos yeux, le site proposé?

1095 **PAR M. CLERMONT DUGAS:**

Le site actuel?

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Le pire défaut.

PAR M. CLERMONT DUGAS:

1105

Son pire défaut?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, à vos yeux.

1110

PAR M. CLERMONT DUGAS:

Je dirais que c'est sa proximité de la rivière Rimouski. Mais sa proximité des habitations, c'est un défaut important aussi.

1115

Vous me demandez de faire un jugement difficile! Je trouve que c'est quand même inacceptable de localiser une accumulation de déchets, comme on va le faire, pour une si longue période de temps, près des habitations et des routes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Alors je vous remercie pour votre mémoire. Alors bien entendu, nous allons intégrer, lors des travaux de la Commission en vue de notre rapport, nous allons examiner tous les points de vue exprimés.

1125

CYRILLE ROUSSEL

PAR LE PRÉSIDENT:

1130

Je vais maintenant inviter monsieur Cyrille Roussel. Bonsoir monsieur Roussel.

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1135

Bonsoir madame, bonsoir messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140

Si j'ai bien compris, tout à l'heure, vous avez remis à madame Giasson une version qui serait apparemment plus complète de votre mémoire par rapport à ce que vous avez déjà envoyé?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1145

Oui, plus complète, avec les annexes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

Je vais quand même garder celle-ci à portée de la main, OK. Alors je vous donne la parole.

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1155

Je m'appelle Cyrille Roussel, je suis résident à Rimouski. Mon mémoire se veut une opinion personnelle, je suis moi-même ingénieur civil, j'ai habité la région depuis 1978.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1160

Page 4, cinquième ligne.

Pesant deux millions quatre cent cinquante mille tonnes (2 450 000 T).

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, premier paragraphe, fin.

1165

Le tout, rompant l'équilibre existant dans un secteur déjà à risque, comme les événements précédents l'ont démontré.

1170

Il ne faut surtout pas oublier la cause principale de tels accidents, c'est-à-dire l'infiltration de l'eau, que ce soit par des pluies diluviennes ou par la perforation de la membrane, possibilité évoquée ici à la séance du 22 septembre dernier.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1175

Page 5, fin.

1180

Reposant partiellement sur de la tourbe, le glissement de Saint-Fabien était plus fragile, et tous les travaux en cours furent interrompus et non repris depuis. Celui de Grand-Métis, reposant sur de l'argile graveleuse, normalement plus stable que l'argile des berges de la rivière Rimouski, s'étendit sur une longueur de six cent cinquante pieds (650 pi), même avec une légère pente de cinq degrés (5°). Voir l'annexe numéro 5. Cette annexe est tirée d'un rapport du géologue Jean-Denis Allard, effectué en octobre 76.

1185

Monsieur Bernard Héту, géomorphologue à l'Université du Québec à Rimouski, s'est également intéressé au phénomène de glissement de terrain, mais le temps nous a manqué pour consulter ces ouvrages.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1190

Page 5, cinquième ligne:

Aux pages 28 et 29:

1195

"Les secteurs suivants sont particulièrement critiques à Sainte-Luce et en bordure de la rivière Rimouski côté ouest où un glissement d'importance est survenu. On devrait éviter les surcharges au sommet des pentes, etc., etc."

1200

Voir les annexes 6, 7 et 8, ainsi que les coupes D, D' et E, E' montrant les berges de la rivière près du site d'enfouissement actuel. Ces coupes importantes font partie du rapport Maranda qui se retrouve à l'annexe 9 de mon mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Je vous remercie.

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie de votre mémoire. J'ai pu voir effectivement, vous avez fourni un original, une copie du glissement, un article du journal le – Rimouski vendredi, - est-ce que c'était le journal local de Rimouski?

1210

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

Progrès du golfe.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Le 10 août 1951.

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1220

Oui. Ça, c'est l'annexe 1.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

C'est ça, qui est l'annexe 1. Ça, c'était quel journal?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

Le Progrès du golfe, à l'époque.

1230

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Dans le cas du site, bon, on parle, d'après vous, c'est qu'il y aurait des couches d'argile assez épaisses qui seraient sous-jacentes au site existant, même si c'est une sablière. Donc l'interprétation qu'on peut en faire, c'est qu'on a de l'argile marine qui serait couverte de sable et de gravier, est-ce que vous avez regardé plus spécifiquement l'endroit?

1235

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

Je me base sur le rapport de monsieur Maranda dont j'inclus une page en annexe 9 qui est une coupe justement des sols de la rivière Rimouski en deux (2) endroits.

1240

Et là, on voit que c'est une argile, plutôt une argile marine.

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

Quel document plus spécifiquement?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1250 L'annexe 9, la dernière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 OK. Tout à l'heure, les gens ont mentionné que, bon, dans le cas ici du site proposé, les gens trouvaient que les sols n'étaient pas assez perméables et proposaient de rechercher des sites beaucoup plus perméables, donc d'argile. Vous, à ce moment-là, est-ce que vous voyez une inquiétude additionnelle si par exemple le site était déplacé vers un milieu qui est carrément argileux?

1260 Vos inquiétudes, est-ce qu'elles se maintiendraient à ce moment-là pour les risques de glissement de terrain?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1265 Vous voulez parler d'un autre site?

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Parce que des gens sont venus nous présenter des mémoires et ont suggéré, bon, on a un mémoire qui nous a montré une recherche de terrain argileux qui avait été faite, donc là on se retrouverait dans un site qui est carrément argileux.

1275 Ça demeurerait donc, si je comprends bien votre mémoire, votre préoccupation et l'implantation de site d'enfouissement en terrain argileux, est-ce que je dois interpréter ça que c'est une préoccupation générale, généralisée au territoire?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1280 En fait, la préoccupation que j'ai voulu manifester par mon mémoire, c'est qu'un glissement additionnel se produise, parce qu'il s'en est déjà produit un. Donc nous sommes dans une zone à risques.

1285 De la même manière qu'on parle de Charlevoix comme une zone susceptible aux tremblements de terre. Et puis l'endroit où est situé le site actuel, bien, les autres intervenants l'ont démontré, c'est un endroit touristique, il y a la rivière, il y a l'implantation de l'élevage du saumon, ainsi de suite, et près des habitations.

1290 Alors que c'est facile de trouver un endroit qui serait plus convenable. Il y en a deux (2) ou trois (3) qui ont été cités. Moi, je me suis pas penché sur la question de trouver un site additionnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Donc si je comprends bien votre position, c'est que vous maintenez des préoccupations exprimées par d'autres intervenants qui sont passés avant vous, mais vous, vous vous êtes simplement concentré dans l'aspect stabilité des sols?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1300 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'était le message que vous êtes venu nous livrer.

1305 **PAR M. CYRILLE ROUSSEL:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Donc c'était ça votre message. Dans ce cas-ci, bon, j'imagine que vous avez regardé, il y a eu des avis qui ont été donnés du côté du ministère de l'Environnement en rapport avec la stabilité des sols, est-ce que ces avis-là du ministère, si je comprends bien, ça vous rassure pas outre mesure?

1315 **PAR M. CYRILLE ROUSSEL:**

1320 Je vais me répéter. Le fait que nous soyons dans une zone à risques où il s'est déjà produit un glissement de terrain, et que la membrane peut être perforée, ce qui occasionne une infiltration d'eau, et les pluies diluviennes, parce que de ce temps-ci, depuis plusieurs années, des pluies diluviennes, il en survient qui sont pas prévues.

1325 Alors ceci occasionne des plans de faiblesse dans les couches de sol horizontales, alors ça part.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Oui, la faible résistance au cisaillement. Dans le cas du site actuel, parlons du LES actuel, quand on regarde sur les cartes, est beaucoup plus près de la rivière que ce qui est proposé et de surcroît, le site actuel fonctionne en principe d'atténuation naturelle; ce que j'en comprends, c'est que nous avons une couche qui est perméable et là, ça descend et dans ce cas-ci, on rencontre une couche imperméable et c'est là que se produisent les résurgences.

1335 Donc là, on est quand même avec un site qui est totalement perméable jusqu'à temps qu'il rencontre des couches imperméables d'argile. C'est comme ça que je semble comprendre la mécanique qui se passe actuellement.

1340 Donc on a quand même un phénomène, comme je vous dis, en deux (2) points: un site où le lixiviat percole vers les couches d'argile et un site qui est beaucoup plus près de la rivière, alors que là, le promoteur propose un site qui est éloigné de la rivière, donc d'un point de vue géotechnique, ça voudrait dire, on a moins de potentiel de décrochement, avec un site imperméable?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1345 Si je regarde les photos du glissement de terrain qui a eu lieu au mois d'août 51, on s'aperçoit que le glissement est allé chercher pas mal loin en arrière de la falaise de la rivière. Il y a une carte justement qui mentionne l'étendue, l'annexe 3. Je l'ai pas mesuré, mais ça va chercher pas mal loin à l'intérieur de la terre.

1350 S'il s'est pas produit de glissement actuellement sur le site actuel, bien, comptons-nous chanceux!

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 Ça, ce glissement-là, il s'est produit, c'est immédiatement au sud du viaduc de la 20?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1360 C'est en aval du pont actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 De la 20, c'est ça?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

Oui.

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1375 Mais immédiatement en aval ou quelques centaines de mètres? Parce qu'on va essayer de le localiser, on a des cartes de dépôts meubles, on va essayer de voir si on peut le localiser sur nos cartes.

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

Quelques centaines de mètres en aval du pont.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ne serait-ce que d'un point de vue topographique, on devrait pouvoir le voir sur les cartes.

1385 Effectivement, c'est des éléments que nous allons regarder dans l'analyse du projet, la question de la stabilité, on va regarder aussi les avis du ministère, donc ce que le promoteur en dit aussi, ce que le ministère a rendu comme avis lors notamment de l'analyse de recevabilité.

On va essayer de faire la part des choses sur l'aspect de stabilité.

1390 **PAR M. CYRILLE ROUSSEL:**

1395 Je voudrais vous mentionner que l'endroit où s'est occasionné le glissement de terrain en 51, la pente de la berge de la rivière était beaucoup plus plane si je puis dire que l'écart de la rivière où est le site actuel et qu'on veut agrandir. C'est pas la même chose du tout.

Donc où est le site actuel, à mon avis, il y a beaucoup plus de possibilité de glissement de terrain, si l'on tient compte de la pente de la berge de la rivière.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vraiment c'est la surcharge liée à la pente face à la rivière qui vous inquiète?

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

1405 Un peu tous ces facteurs-là que j'ai énumérés dans mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 Alors je vous remercie pour votre mémoire.

PAR M. CYRILLE ROUSSEL:

C'est moi qui vous remercie.

1415

CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Alors nous avons des inscriptions qui n'étaient pas originalement, nous avons deux (2) personnes qui se sont inscrites pour un mémoire verbal et nous avons aussi un mémoire des gens qui ont déposé un mémoire qui nous avaient dit qu'ils ne le présenteraient pas, mais qui désirent maintenant le présenter.

Donc nous allons inviter les gens à venir s'asseoir à la table.

1430

Alors tout d'abord, je vais inviter monsieur Charles-Eugène Bélanger à venir présenter un témoignage verbal.

Bonsoir monsieur Bélanger, alors je vous donne la parole.

1435

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

Bonsoir monsieur le Président. J'ai des photos qui peuvent accompagner les réflexions que je vais vous faire, je sais pas si vous désirez les avoir tout de suite ou après?

1440

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est comme vous voulez. Si vous pensez que pour votre présentation verbale, ce serait utile que je les aie, c'est vous le juge. Merci.

1445

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

D'abord c'est à titre personnel que je m'adresse à vous et par intérêt pour la cause environnementale et c'est ses effets soit bénéfiques ou encore désastreux selon que l'on protège notre milieu de vie ou qu'on le souille par tel qu'un projet qu'on nous propose.

1450

Je suis également signataire d'un document que nous avons présenté en 1980 sur le premier projet du site d'enfouissement et c'est à ce titre-là que je vais vous entretenir.

1455

Au départ, il faut convenir que si on a des audiences publiques sur le projet de modifier le site d'enfouissement actuel pour en faire un lieu d'enfouissement technique, vous reconnaissez et nous reconnaissons qu'il y a là une démarche sérieuse et démocratique. Cela suppose également une réflexion et une implication des citoyens.

1460

Après consultation de documents, vérifications terrain, témoignages de propriétaires voisins du site, ce n'est pas seulement des interrogations que nous avons mais des craintes

sérieuses. Ces craintes sont d'autant plus justifiées que nous les avons énoncées dans ce document de 1980.

1465 On nous avait dit, affirmé dans le temps, comme on nous dit encore aujourd'hui, que tout est prévu, il y a aucune crainte à y avoir et tout sera sous contrôle. Donc il devrait pas y avoir aucune inquiétude. Mais avec les années, on a vu qu'on avait des craintes puis c'était justifié.

1470 Nous disions alors, en 1980, comme nous répétons encore aujourd'hui, qu'il est tout à fait inacceptable de cueillir tous les déchets des municipalités environnantes, maintenant les quartiers, pour les accumuler dans un même endroit et ce, à l'intérieur d'une ville.

1475 Le deuxième point, je vais passer rapidement parce que je suis tout à fait en accord avec monsieur Boucher qui a fait la deuxième présentation et je suis heureux de constater qu'un jeune, nouvel arrivant, que je connaissais pas du tout jusqu'à sa présentation, qui est à peu près à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en accord avec ce que nous disions dans le temps en 1980. Donc je vais passer rapidement parce qu'il a déjà fait les remarques que moi je voulais faire.

1480 Deuxièmement dans notre document, autant pour le site actuel que pour celui que l'on projette, on avait avisé les autorités municipales qu'elles avaient nettement sous-estimé la quantité de déchets et nous leur disions que cette sous-évaluation aurait des conséquences désastreuses sur la durée de vie du site et notre évaluation s'est avérée adéquate parce qu'on a dû procéder à deux (2) agrandissements consécutifs en cours de route.

1485 Nous affirmons également que la Ville avait mal évalué l'écoulement des eaux autant au niveau souterrain que de surface. Puis je pense que vous avez eu plusieurs faits qu'on vous a démontrés que c'est véridique.

1490 Nous disions également que la pollution serait beaucoup plus importante qu'on voulait nous laisser croire en ce qui concerne l'éparpillement des déchets, puis je pense que vous avez une photo, puis on a des documents également pour le prouver. Cette photo-là a pas été prise il y a dix (10) ans, elle a été prise il y a quatre (4) jours, vendredi dernier, et on peut voir l'éparpillement des déchets à l'extérieur du site. Nous les retrouvons en forêt, dans les sentiers, en bordure de la rivière.

1495 Nous disions également que la pollution serait présente au niveau sonore, visuel et que la vermine serait présente de même que les charognards. On vient juste de vous faire part également de possibilités de glissement de terrain, dans plusieurs pages nous les avons également dits, puis en citant également ce qui s'était produit à Sainte-Odile et Saint-Fabien et à Métis.

1500 Je voudrais vous référer également à l'étude d'impact à la page 3-24 où un monsieur Charles-Alain Bachand trace un portrait environnemental global du site depuis son ouverture et lui, c'est pas juste des déficiences qu'il constate, c'est des infractions.

1505 Il dit, en 1994 et ce, depuis le tout début de l'ouverture du site, que le nettoyage des lieux était inadéquat; c'était vrai en 80, de 80 à 94, puis c'est encore vrai aujourd'hui.

1510 Il dit également que la surveillance était inadéquate sur la nature et la quantité des déchets enfouis. On pouvait apporter à peu près n'importe quoi sur le site, que ce soit des huiles, des carburants, des restes de peinture, et la liste pourrait être longue. Et sans aucun doute, dans l'avenir, ça va avoir des répercussions.

Il disait qu'il y avait absence de registre. Bien, si on surveille pas ce qu'on apporte au site, il est tout normal qu'on n'ait pas de registre pour en prendre note.

1515 On disait que la compaction, une autre infraction, que la compaction des déchets était insuffisante. Que le recouvrement journalier était inadéquat, puis c'est ça qui cause l'éparpillement des déchets.

1520 On dénonçait également le problème au niveau des eaux de lixiviation qui étaient rejetées. On disait que le système de drainage des eaux de ruissellement était inadéquat. Il y avait infraction au niveau de dilution des eaux de lixiviation, et que le recouvrement final était inadéquat. Cela laisse supposer des problèmes à venir.

1525 Il y avait absence de contrôle des eaux souterraines et du programme de suivi environnemental.

1530 C'est une étude qui a été faite en 94 et on peut dire que pendant la période de 80 à 94, on a pollué le site et ses environs et on peut se demander, bien, où étaient les inspecteurs municipaux, où étaient les gens de l'Environnement pour ne pas constater ces choses-là? On pourrait même dire que ça s'est poursuivi jusqu'en 2001 parce qu'on dit que le programme du suivi environnemental a été adopté par la Ville en 2001, ça fait que ça suppose que ce qu'on avait noté en 94, il y a eu tentative de correction en 2001!

1535 On peut s'interroger également, comment peut-on autoriser le promoteur à disposer ces déchets au moyen d'une nouvelle technique qui est beaucoup plus délicate et hasardeuse alors qu'on a été incapable pendant vingt-trois (23) ans de maîtriser le mode d'enfouissement sanitaire?

1540 Par ces audiences, vous donnez la chance aux citoyens de se faire entendre. Nous espérons que nous serons écoutés dans le sens de tenir compte de!

1545 Nous convenons que nous sommes peu nombreux à sonner l'alarme, mais quand il y a feu dans un bâtiment, on s'interroge pas s'il y a eu une personne ou plusieurs qui a sonné l'alarme avant d'évacuer.

En résumé, ce que nous avons prévu et dénoncé en 1980 est encore plus désastreux que ce qu'on pouvait s'attendre. Tôt ou tard, nous devons en payer le prix.

1550 Les solutions de rechange je pense qu'on en a eues, puis il est agréable de constater qu'un jeune nouveau résident trouve deux (2) sites potentiels alors que le promoteur, depuis 1979, n'a pas cherché un autre endroit pour disposer ses déchets.

Je vous remercie monsieur le Président.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 Monsieur Bélanger, je vous remercie. Je crois que vous avez été assez clair dans les différents points que vous avez abordés, nous avons vos photos qui datent du 17 octobre 2003, comme vous avez mentionné, alors bien entendu ces photos vont être déposées dans le site Internet. Ce qu'on va probablement faire, on devrait être capable de pouvoir les "scanner", ces photos, donc on pourra à ce moment-là les voir. Bien entendu, on peut perdre un peu de qualité dans la numérisation des photos, mais normalement on devrait pouvoir les transférer sur le site Internet, donc les gens pourront les voir.

1565 Bien entendu, du côté du site, nous avons eu une requête, le BAPE a eu à ce moment-là, au printemps, une seule requête d'audience, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi à ce moment-là, comme vous par exemple ou d'autres citoyens, vous étiez pas sensibilisé relativement au projet?

1570 Qu'est-ce qui fait d'après vous qu'à l'origine, il n'y avait qu'une requête d'audience?

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

1575 Bien, je peux vous dire que c'est pas facile. On peut dire que le promoteur et tous les spécialistes sont - je veux dire, c'est leur travail, ils sont bien documentés, ils peuvent faire ça durant leurs heures régulières de travail. Nous, on doit consacrer des soirées, des fins de semaine, des congés, des vacances à faire ça.

1580 Et je peux vous dire qu'on a été très désappointé en 1980, on nous avait un peu ridiculisés, on disait, vous êtes un petit groupe de chiâleux; à ce moment-là, on a fait affaire à environ une dizaine de spécialistes dans tous les domaines possibles, même là, on a dit: votre groupe est pas encore représentatif!

1585 À ce moment-là, on est allé vers la population et en quelques jours, on a recueilli, si ma mémoire est bonne, cinq mille (5000) noms et c'était pas encore suffisant, et on n'a pas tenu compte, puis je peux vous dire que c'était peu encourageant de recommencer la même – puis je pense que moi, je m'aurais fait des reproches, si à soir j'avais pas intervenu.

Je peux me faire de reproches de pas avoir...

1590

PAR LE PRÉSIDENT:

C'était pas un reproche, c'était pas du tout un reproche que je vous faisais, mais c'est pour essayer de bien comprendre un peu la dynamique. D'ailleurs, vous venez de faire une mention, en 1980, de quelle façon, c'était des interventions au conseil municipal que vous aviez faites?

1595

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

Oui, à plusieurs, à plusieurs.

1600

PAR LE PRÉSIDENT:

Et si je comprends bien, vous aviez fait circuler une pétition?

1605

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

Oui.

1610

PAR LE PRÉSIDENT:

Que vous aviez également déposée au conseil municipal à l'époque?

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

1615

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Alors je crois que votre position est claire, alors je vous remercie de votre témoignage. Bonne soirée.

1620

PAR M. CHARLES-EUGÈNE BÉLANGER:

Merci monsieur.

1625

1630

DAVID OUZILLEAU SAMSON ET MAUDE CORRIVEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Je vais maintenant inviter monsieur David Ouzilleau Samson et madame Maude Corriveau à venir à la table.

Alors j'ai retrouvé votre mémoire, alors je vous donne la parole.

1640

PAR M. DAVID OUZILLEAU SAMSON:

Bonsoir. Je suis en compagnie de ma collègue Maude ici présente. Donc on va vous lire brièvement notre mémoire, vu qu'il est pas très très long. Donc on commence comme suit!

1645

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Je vous remercie pour votre mémoire. Si je dois bien comprendre, donc votre mémoire va dans le sens de plusieurs des mémoires précédents bien entendu.

PAR M. DAVID OUZILLEAU SAMSON:

1655

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Vous soulevez des préoccupations semblables, notamment au point de vue de la qualité des sols et également aussi des risques inhérents au lixiviat.

Bien entendu, comme je l'ai dit tout à l'heure à d'autres mémoires, la Commission va procéder à l'examen des mémoires et aussi va continuer son travail concernant l'examen du projet et va faire, espérons-le, les meilleures recommandations pour le projet.

1665

Alors je vous remercie de votre présentation.

PAR Mme MAUDE CORRIVEAU:

1670

Moi, j'aurais une petite question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

1675 **PAR Mme MAUDE CORRIVEAU:**

Je me demandais si c'était légal qu'un site d'enfouissement se retrouve à une distance de deux cent cinquante mètres (250 m) d'une résidence qui est déjà là?

1680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, là, vous faites référence, parce que selon l'étude d'impact et selon ce qu'on peut voir, on est plus loin que deux cent cinquante mètres (250 m) des résidences les plus proches, j'ai pas tous les paramètres, de mémoire, pour les critères de localisation.

1685

PAR Mme MAUDE CORRIVEAU:

Bien, il y a eu un point de presse, puis il y avait un citoyen qui était là, puis qui disait qu'il allait se retrouver, là, à deux cent cinquante mètres-trois cents mètres (250 m-300 m) du site, puis qu'un de ses voisins devait fermer sa ferme aussi en raison qu'un des ruisseaux allait être pollué. Ça correspondait pas aux normes, là.

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est dans le cas plus précis, c'est ça, j'ai pu voir les transcriptions où est-ce qu'il y avait une mention d'une résidence à deux cent cinquante mètres (250 m). On a procédé à la vérification, il semblait que pour nous aussi on disait, tiens, il me semblait que dans l'étude d'impact, les résidences étaient plus éloignées que ça, on parlait d'environ sept cents mètres (700 m).

1695

1700

Bien entendu, il y a la question de la dissimulation aussi qu'il faut tenir compte, parce qu'il y a pas seulement les distances minimales à respecter mais également aussi des critères de dissimulation. Donc c'est des paramètres effectivement qui doivent être pris en compte dans le projet.

1705

Donc c'est évident que lorsqu'on examine un projet dans une perspective d'audience du BAPE, bien entendu il y a l'aspect réglementaire. L'aspect réglementaire est incontournable. Si un projet est conforme au règlement, bien, il peut pas être rejeté en fonction du règlement. Il peut être rejeté sur d'autres bases bien entendu, mais il ne peut pas être rejeté en fonction du règlement.

1710

S'il ne respecte pas le règlement, en corollaire à ça, s'il ne respecte pas les points d'orientation, bien, il peut pas non plus être accepté, d'une quelconque façon, vu qu'il respecte pas la réglementation. C'est pas mal la réalité de ce qu'on a actuellement.

1715

Ce qui vient effectivement aussi compliquer un peu les choses pour tout le monde, soit les promoteurs, les citoyens, même une commission du BAPE, c'est que nous avons des projets

1720 de règlement, nous avons aussi même des modifications sur des projets de règlement et ça vient compliqué de faire la part des choses, à savoir, bien, qu'est-ce qui va arriver dans le futur exactement et de quelle façon les sites vont être gérés.

1725 C'est effectivement une difficulté que tout le monde peut avoir actuellement, ne serait-ce que même le Conseil des ministres peut mettre par décret des exigences, bien entendu ces exigences-là, par définition, ne peuvent pas être inférieures à la réglementation, ne peuvent qu'être supérieures à la réglementation.

1730 Mais qu'est-ce qui va advenir dans le futur par rapport à des projets autorisés dans un décret en fonction de la nouvelle réglementation, comment ça va être abordé, c'est compliqué effectivement, on a un flottement actuellement.

PAR Mme MAUDE CORRIVEAU:

1735 Nous, dans notre mémoire, on dit que c'est cent cinquante mètres (150 m) d'un ruisseau qui devrait être respecté, entre un LET...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, vous l'avez mentionné.

1740 **PAR Mme MAUDE CORRIVEAU:**

1745 Oui, puis on a appris que, je sais pas, je pourrais pas vous dire la source, là, mais que le règlement allait être changé, puis que ça allait être cinquante mètres (50 m) dans les prochains règlements donc...

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Donc c'est ça, on a affaire à des paramètres différents, et la question de l'interprétation, comment on interprète un cours d'eau intermittent par rapport à un cours d'eau permanent. Il y a aussi des critères de localisation effectivement pour les cours d'eau et des critères de localisation purs qu'on examine avant d'implanter un site qui sont différents dans le règlement qui est en force actuellement du projet de règlement.

1755 Alors ça aussi, ça devient compliqué, parce que des fois les normes peuvent être même des critères, ce qui est contenu dans le projet de règlement peut être conflictuel, c'est-à-dire par exemple, un site peut être conforme au projet de règlement mais ne serait pas conforme au règlement ou vice versa. De quel côté ça doit être pris? Ça devient effectivement compliqué.

PAR Mme MAUDE CORRIVEAU:

1760

Merci pour l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Alors on va essayer quand même de faire le meilleur travail possible dans ce contexte-là.

PAR M. DAVID OUZILLEAU SAMSON:

1770

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1775

JEAN-CLAUDE LANGLOIS

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

Je vais maintenant inviter monsieur Jean-Claude Langlois à venir faire un témoignage verbal. Alors je vous laisse la parole.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1785

Bonsoir, bonsoir monsieur le Président, monsieur Germain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Bonsoir.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1795

Moi, je suis venu à soir, je suis en train d'écouter la TV, puis j'ai dit, tiens, oh à soir, Loft Story, puis je dis, tiens, ça me préoccupe, il faut que je vienne à soir!

1800

Puis je suis pas tout seul, je pense, comme citoyen, on est préoccupé. Moi, je suis pas bien vieux, j'ai quarante et un (41) ans, mais il reste que je reste dans le quartier Sacré-Cœur de Rimouski vis-à-vis du site d'enfouissement sanitaire. Si on y va en kilomètres, ça donne à peu près trois kilomètres (3 km), à vol d'oiseau deux kilomètres (2 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est trois kilomètres (3 km) à l'est du site actuel, c'est ça?

1805

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

Vers le sud.

1810

PAR LE PRÉSIDENT:

Vers le sud, donc sud-est.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1815

Non, attends un peu, c'est vers le nord, le nord est par là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Le nord-est.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

Ouais.

1825

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous permettez, je vais prendre ma carte. C'est quoi le nom de la rue où vous demeurez?

1830

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

Tu prends la montée des Saules, même il y a le terrain de golf qui est à l'ouest, il y a des grosses maisons de deux cent (200 000 \$) à trois cent mille piastres (300 000 \$) à droite. Moi, je reste pas dans ces maisons-là par exemple, pas encore.

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous, vous seriez, si je comprends bien, c'est au nord-est, de l'autre côté de la rivière, si je veux situer?

1840

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

Oui.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, je pense savoir environ à quel endroit vous demeurez.

1850 **PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:**

Oui, exactement. Je dois vous dire aussi, dans les périodes, même quand on a du vent de sud, il arrive souvent, mon barbecue, je peux pas le faire fonctionner, parce qu'il y a des vents de sud. Quand ils étendent pour le purin, là, on a vraiment des odeurs.

1855 Puis d'après ce que j'ai pu comprendre avec le nouveau projet, ils monteraient la montagne, ça veut dire, je vais venir à en avoir des odeurs des déchets.

1860 Puis je pense aussi aux oiseaux. L'affaire aux oiseaux, aussi, ça emmène aussi d'autres espèces d'oiseaux dans le coin, parce qu'on prend rien, comme on dit, à Donohue où ça emmène des oiseaux, ça emmène des excréments, puis en plus, là, on est proche, comme on dit, des habitations, ça va nous "pitcher" ça sur nos maisons, sur nos toitures et nos voitures. Puis je pense que c'est un produit acide qu'ils disent. Je suis pas bien bien ingénieur, là, mais il me semble que c'est acide, ça, les excréments.

1865 Bon! Après ça, bon, puis ça, ça emmène des problèmes environnementaux aux habitations à proximité. Je croirais, moi, que la Ville de Rimouski ont pas fait leurs devoirs. Ils ont pris un site, puis tiens, ça va être moins compliqué, on va l'agrandir, celui-là, puis tiens, ça va passer comme ça.

1870 Moi, ce qui me déçoit un peu, ils nous avaient dit, c'est un projet qui allait durer au moins cinquante (50) ans et ils nous arrivent après vingt-trois (23) ans, il y a des calculs, je sais pas, mais il me semble que c'est élastique un peu, là. Puis ça, là, moi, j'ai bien de la misère avec ça parce que quand moi, je calcule, ça arrive! Bien, je suis propriétaire d'une entreprise, monsieur Germain. J'arrive à la fin de l'année, puis il y a eu des années, en tout cas, ça arrive, bon!

1875 Comme on dit, ça m'inquiète beaucoup, ça m'inquiète beaucoup au niveau de la gestion. Parce que moi, je pense, il y a des choses qui devraient être faites, puis qui ont pas été faites à Rimouski. Je pense seulement, rien qu'à la tonte de pelouse au niveau résidentiel, ce qu'on peut faire. Souvent, on met ça dans le bac à déchets.

1880 Première chose, je regarde mon bac des fois, là, bien moi je récupère une (1) fois par trois (3) fois, mais il y a cinquante pour cent (50 %) qui va dans le bac, puis ça, ça se ramasse dans le site d'enfouissement.

1885 Il y a une affaire qu'ils peuvent faire, puis je pense, au niveau résidentiel, je parle au niveau commercial, parce qu'il y a des compagnies de tonte de pelouse, ce qu'ils font, envoient ça au site d'enfouissement, mais on peut faire du compost. Comment ça fait de tonnes ça, par

année? Ça fait plusieurs tonnes qui remplissent le site, puis je comprends pourquoi qu'on est rendu à vingt-trois (23) ans à la place de cinquante (50) ans!

1890

C'est rien que des petits détails. L'autre fois, je m'en vas me promener, je vas voir, ah tabarnouche, les compagnies de construction, aïe, il s'en jette tu des affaires après ça, une vraie petite richesse, là! Je pense que je vas changer de métier.

1895

Il y a des métaux, j'ai récupéré, moi, des plafonds suspendus, puis c'est drôle, ça a servi dans mon sous-sol. J'ai dit, tabarnouche, j'ai sauvé de l'argent, puis ça m'a pas coûté une maudite cent! J'ai été l'autre fois au site, rien que dans les bois, matériaux secs, du bon bois, c'est sûr, il y avait des fois des bouts de deux-quatre pieds (2 pi-4 pi), seigneur, je pourrais bâtir une maison, je pense, avec tout ce qui se jette.

1900

Je pense qu'il devrait y avoir une meilleure gestion à l'entrée, tout séparer ça, puis il y en a qui vivent avec ça. Moi, je pense, dans l'ancien temps, on disait, ah, les ramasseurs de cochonneries, je pense qu'on est rendu en 2003, on a tu vraiment avancé ou on a reculé? Moi, je pense qu'on a reculé, parce qu'on aurait dû laisser des fois des personnes qui pouvaient récupérer.

1905

Puis je pense aussi, il y a des décisions aussi, vous autorisez, je pense, mais est-ce qu'il y a vraiment un suivi par après? Moi, je trouve, je reste surpris, on arrive au bout de vingt-trois (23) ans, on se réveille, il est pas assez grand! Comme on dit, l'eau, ça a débordé, ça, dans le vase.

1910

Mais je pense aussi, là, il y a bien des affaires qui pourraient être récupérées, puis je voyais à Baie-Comeau aussi l'autre fois, je prenais les nouvelles, ils ont tout mis des genres de choses de ciment, c'était tout séparé, puis je pense qu'ils envoyaient ça dans des conteneurs, puis il y a bien des produits qui pourraient être récupérés.

1915

Puis je parle au niveau de la construction aussi, les châssis, les vitres, puis tout. Je pense que la vitre, ils font des fois du silice avec ça pour les pneus. Il y a beaucoup de produits qui pourraient être récupérés.

1920

Alors moi, c'est ça que je voulais vous soumettre, monsieur le Président.

Puis j'ai écouté des intervenants auparavant, j'espère que ça restera pas – ça va être un bon suivi. Vous avez pris connaissance, parce que sûrement vous avez de quoi à étudier pas mal je pense!

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

L'étude d'impact effectivement.

1930

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1935 Oui, est une étude, puis je pense, ils ont certainement, comme on dit, c'est sûr, on peut pas toujours être d'accord, on produit des déchets, on consomme, mais je pense, on pense aussi à nos enfants pour plus tard aussi.

1940 Moi, ce que je souhaite, un meilleur contrôle. Avant d'autoriser, moi, un site pour X années, je pense, il faudrait regarder d'autres alternatives, puis je demanderais à la Ville de Rimouski de refaire leurs devoirs, de présenter d'autre chose qui serait plus réaliste aujourd'hui.

1945 Parce que là, on arrive avec des coûts astronomiques, puis je voudrais bien avoir, moi, vraiment des vrais chiffres, des vrais chiffres, puis des vrais coûts, pas extrapoler pour dire, ah bien là, ils ont dit cinquante (50) ans, puis là, on arrive au bout de vingt-trois (23) ans, puis là, c'est "outside".

1945 Alors je vous laisse sur ça, puis ça m'a fait plaisir de vous rencontrer. Avez-vous des questions, monsieur Germain?

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Il y a pas de problème. Effectivement, malgré les quelques blagues que vous faites, il y a des éléments intéressants...

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1955 Je suis pas habitué au micro!

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 ... il y a beaucoup d'éléments intéressants que vous avez quand même mentionnés à l'intérieur de votre intervention, de votre témoignage.

1965 Notamment la question des odeurs. Donc en front du site actuel, ça arrive à l'occasion que vous percevez le site?

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 Jusqu'à maintenant, est-ce que vous avez déjà adressé des plaintes à la municipalité ou au ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1975

Non. D'abord, premièrement, c'est assez – au niveau, c'est surtout dans les grosses chaleurs, quand on tombe dans les trente Celsius (30⁰ C), vingt-sept-vingt-huit (27⁰-28⁰), là. Parce que moi, premièrement, c'est un quartier, Sacré-Cœur, c'est un quartier qu'il y a beaucoup de travailleurs que ça demeure pas vraiment sur place, là. C'est un quartier que le monde, c'est

1980

tout pas mal des professionnels, alors dans le jour, moi, je suis pas mal plus chez nous, parce que je travaille, comme on dit, à temps partiel, mais on perçoit des odeurs des fois dans les grosses chaleurs. Surtout avec un vent du sud, là, remarquez bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Quand le vent vient du sud.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

1990

Oui, oui. Un vent de nord, là, on sent l'air de la mer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Ça peut être dans des situations un peu d'inversion thermique qu'on appelle, l'air stagne un peu sur le sol, il fait chaud, un petit vent pas trop fort.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

2000

L'humidité, le taux d'humidité élevé. Je pense aussi que le site, en étant, si on remonte, faire une montagne, on va avoir, comment on appelle ça, ça va amener, je pense, il y aurait, comment on appelle ça, un momentum, un moratoire à faire avant, parce que là, il est encore temps.

2005

Parce que si on se ramasse encore dans vingt (20) ans, puis trente (30) ans, puis là, on est obligé de décontaminer, là, ça va nous coûter encore pas mal plus cher. Je pense qu'il faudrait regarder ailleurs vraiment. On est proche des habitations, la Ville de Rimouski, on a un très beau fleuve, on a un beau site, puis on arriverait sur le long de la 20, on se promènerait de la 20 voir qu'est-ce que c'est que ça, cette belle petite montagne là!

2010

On fermerait, comme on dit, on fermerait nos vitres, disons.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015

Il y avait un autre élément. Entre autres, vous avez parlé, dans le cas du dépôt de matériaux secs, bon, les déchets de matériaux de construction, les débris de construction et autres, si je comprends bien, dans le DMS, puisqu'il est encore en opération, là, à l'heure

actuelle, si je comprends bien, il y a pas de ferrailleur qui récolte un tri préalable, à votre connaissance?

2020 **PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:**

Non. De toute façon, moi, je pense que ce serait une obligation à être, à obliger, comment tu appelles ça, au niveau des contracteurs, à faire le tri, puis aller le porter vraiment à la place où ce qu'il est vraiment destiné.

2025

Non, ils font pas le tri, pas vraiment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Donc sur le site, il y a personne qui se tient là pour...

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

2035

Bien, il y en a un qui est là, mais, tu sais, comme on dit, c'est un fonctionnaire! Excusez-moi, les mots! Tu sais, c'est pas comme une entreprise privée comme telle. Ils sont là, mais, envoie, va porter ça dans tel coin, puis let's go!

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

C'est ça, ils vont faire des tours temps en temps.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

2045

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050

L'autre aspect, bon, votre scepticisme face au suivi, s'il est autorisé. Donc c'est un autre aspect que vous avez abordé.

Votre crainte, effectivement, après ça, que les projections de production de déchets soient erronées, donc ça, c'est que j'ai relevé dans votre témoignage.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

2055

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Vous considérez aussi, si j'ai bien compris, bon, du côté, bien, vous venez de le dire, mais aussi du côté commercial, vous voyez que les gens devraient faire beaucoup plus d'efforts pour intercepter les déchets, c'est ce que j'ai relevé aussi. Après ça, bien entendu, j'ai pris note des goélands et tout à l'heure des odeurs.

2065 **PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:**

Bien, on parle de goélands, il peut y avoir d'autres sortes d'oiseaux aussi, là. Premièrement, bien, c'est pas la première fois que vous voyez des sites d'enfouissement, mais il s'agit d'aller sur les lieux des fois pour voir vraiment les conséquences que ça peut amener.

2070

Puis je dis, pas rien que des entreprises aussi, quand ils vont porter des affaires. Rien qu'au niveau résidentiel aussi, ils vont porter des "trailers", tu regardes ça, tabarnouche, des affaires qui auraient pu être – je pense aussi, ça a pas sa place, des matériaux secs, ça a pas sa place à être enterré. Il y a d'autre chose qu'on pourrait faire avec. Soit, comme on dit, asteur au

2075 niveau, comment on appelle ça, incinération, on ne peut plus le faire ou il y a tu des nouveaux procédés, au niveau des brûlures?

2075

Je pense qu'il y aurait peut-être des possibilités d'incinérateur, je pense que la technologie, je pense, aujourd'hui, il doit y en avoir aussi pour vraiment atténuer le pourcentage. On a commencé avec les bacs bleus, puis ça a paru. Je le fais, moi là, bien tout le monde le fait, ça paraît. C'est incroyable des fois ce qu'on peut récupérer.

2080

Puis je vous parlais aussi, comme on dit, de la pelouse, rien que de la tonte de pelouse. Qu'ils nous mettent à notre disposition un bac, seulement pour récupérer la pelouse, on ira faire du compost, puis quand on fera nos fleurs le printemps, la Ville nous dirait: allez chercher du compost! Ça se fait.

2085

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Alors ce seront des projets qui pourront éventuellement être intégrés dans le plan de gestion des matières résiduelles que la MRC devra produire l'an prochain.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

2095 Bien, je sais que pour le site, il y a eu des intervenants qui ont passé avant, des glissements de terrain puis tout, je pense des sérieuses questions, là, comme citoyen, je suis pas le seul, j'en ai parlé même à mes voisins depuis une semaine. Aïe, on parle des affaires des millions de dollars, alors je pense qu'il faut s'attarder vraiment à minimiser les coûts.

2100 Il y a toujours un prix à payer, puis il y a toujours une capacité de payer aussi. Il faut dire
les citoyens aussi, on a, comment on appelle ça, il y a toujours une capacité de payer aussi. On
a nos maisons, d'accord, mais il reste qu'à un moment donné, à force d'augmenter les coûts, puis
les coûts, je pense, le fait aussi de récupérer, on pourrait peut-être - une cogestion d'entreprises,
2105 j'espère que monsieur Tremblay va m'entendre un jour, il y a toujours moyen de regarder, voir la
possibilité de faire mieux avec tout ce qu'on peut!

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Alors c'est bien noté. Alors je vous remercie de votre témoignage.

PAR M. JEAN-CLAUDE LANGLOIS:

Bonne soirée.

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonne soirée vous aussi.

2120

FRÉDÉRIC LAPOINTE

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Alors nous avons une autre personne qui s'est ajoutée pour le témoignage verbal, je vais
inviter monsieur Frédéric Lapointe pour une intervention. Je vous donne la parole.

PAR M. FRÉDÉRIC LAPOINTE:

2130 Donc moi, je suis résident de Rimouski depuis septembre 2002. Je suis étudiant en
géographie, puis je m'intéresse à la gestion des déchets résiduels finalement, pas seulement à
Rimouski, mais un peu partout. Donc je prends connaissance de ce qui se fait un peu partout,
puis en étudiant l'étude d'impact du projet d'agrandissement du centre d'enfouissement à
Rimouski, il y a quelque chose qui me saute aux yeux.

2135

Je me rends compte qu'évidemment, il y a énormément de contestations qui ont trait aux
rejets de lixiviat, mais je remarque aussi, bon, le sujet a été abordé un peu mais pas en
profondeur, en ce qui a trait à la gestion des matières putrescibles. Ce que je comprends pas,
c'est pourquoi est-ce qu'on n'intègre pas dans une planification d'un site qui a une durée de vie
2140 de cinquante-sept (57) ans, pour une municipalité finalement qui est un centre régional qui va
traiter les déchets de plusieurs autres municipalités, pourquoi est-ce qu'à la base de l'équation

est-ce qu'on ferait pas un tri des matières putrescibles avec comme finalité de valoriser la matière et en faire du compostage?

2145 Parce que dans l'étude d'impact, on précise que les émanations de biogaz ne seront jamais assez importantes pour avoir une valeur commerciale, donc les biogaz seront brûlés, mais ce que je trouve aberrant, c'est qu'il y ait pas de planification comme, je me répète, au niveau des matières putrescibles qui finalement minimiseraient les émanations de lixiviat.

2150 Par exemple, je prends ce qui se fait ailleurs, il y a plusieurs projets pilote depuis plusieurs années, il y en a à Ottawa, il y en a à Victoriaville, il y en a dans des plus petites et des plus grandes municipalités, qui, eux, font la collecte des matières putrescibles comme finalité, le compostage, je comprends pas pourquoi il y a pas – il y a une si petite attention qui est accordée à ça.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 On se rend compte qu'à l'échelle du Québec, effectivement, notamment pour la question des putrescibles qui sont autres que la pelouse ou les feuilles, il y a eu quelques projets pilote, bon, on se rend compte qu'au-delà de ça, il se fait pas de compostage de putrescibles à une échelle mesurable. Même du côté des composteurs domestiques, l'usage en est limité à cause du climat.

2165 Je pense que c'est le défi dont vont faire face les municipalités, ça me semble pas être propre à Rimouski, mais c'est bon à Québec ou à Montréal ou à Chicoutimi; je pense que toutes les municipalités vont avoir le défi dans les prochaines années de tenter de recycler, de composter, valoriser, bref, une part significative des putrescibles. Bon, espérons qu'on saura trouver des façons de faire qui sont fonctionnelles, les gens vont aussi embarquer là-dedans. Je pense que c'est à souhaiter.

2170

Dans ce contexte-là, bien entendu, on peut comprendre le promoteur aussi, bon, il dit, bien moi, j'attends, le promoteur nous a répondu en première partie, en quelque sorte, qu'il attendait le plan de gestion des matières résiduelles, il a précisé qu'il y avait des représentants de la Ville pour l'élaboration de ce plan-là.

2175

Bien entendu, ce qu'on en a compris également, c'est que la municipalité, en tout cas la MRC plutôt va procéder à une consultation publique qu'on peut croire serait au printemps prochain, 2004, dans laquelle là les objectifs, les moyens seront exposés notamment pour la récupération de recyclage et, espérons-le aussi, ça comprendra les déchets putrescibles.

2180

Espérons qu'elle pourra avoir des ébauches de solution. À ce stade-ci, c'est difficile pour nous de pouvoir - parce qu'on n'a pas pris connaissance du plan de gestion des matières résiduelles pour la MRC, c'est à souhaiter effectivement qu'il y ait des débuts d'initiatives.

2185 Mais il faut le mettre dans un contexte, je crois aussi, de l'échelle du Québec. Il y a pas
non seulement non plus les putrescibles qui peuvent être la cause de problèmes reliés au biogaz
ou au lixiviât, il y a des matières dangereuses domestiques. Ça peut être très onéreux à traiter
pour une municipalité, donc ça peut être des problématiques qui sont aussi extrarégionales, donc
2190 des problématiques qui sont aussi nationales, à savoir, bien, est-ce qu'il peut y avoir des
interventions pour récupérer les piles, les piles domestiques ou des choses comme ça.

On voit quand même qu'on a affaire à un paquet de problématiques qui sont pas faciles à
régler, même pour des grandes villes comme Montréal ou Québec et forcément aussi pour
Rimouski. Mais espérons quand même, comme je vous dis, qu'il pourra y avoir le maximum
2195 d'initiatives et je comprends votre inquiétude, là, reliée notamment aux putrescibles.

PAR M. FRÉDÉRIC LAPOINTE:

Parce qu'en fait, lors de la séance de septembre 2003, le promoteur disait que finalement,
2200 ce serait pas une préoccupation avant huit-dix (8-10) ans, et je sais qu'on disait, là, il faudrait
s'embarquer avec un troisième BAPE, en hochant la tête, là je trouvais ça un petit peu aberrant,
de constater l'attitude du promoteur dans ce sens-là.

Puis je me demandais si ça serait pas mal plus compliqué et dispendieux de prendre des
2205 mesures dans ce sens-là si éventuellement il y aurait la construction d'un centre de compostage,
de le faire étant donné que ça nécessite, je crois, la mise en place d'une membrane géotextile qui
sera probablement faite dans ce cas-ci, je me demandais si ça serait pas plus compliqué
finalement le faire plus tard, que de le prévoir tout de suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien entendu, c'est une question aussi qu'on peut imaginer va être à l'intérieur, comme
j'ai dit tout à l'heure, du plan de gestion, peut-être qu'il y aura des avenues de solutions, des
scénarios de coûts aussi qui seront présentés dans le plan de gestion, ça, je peux pas présumer.

2215 Bon, espérons qu'il y aura le plus d'informations possibles dans lesquelles vous pourrez
aussi vous prononcer et faire des propositions l'an prochain sur le plan de gestion. C'est difficile
à ce stade-ci, effectivement, de savoir qu'est-ce qui s'en vient, on n'a pas le plan de gestion
encore.

PAR M. FRÉDÉRIC LAPOINTE:

Dans ce sens-là, c'est ce qui me fait penser que le projet du site d'agrandissement ne
devrait pas avoir lieu avant le dépôt du plan de gestion des déchets de la MRC.

2225

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 Le Ministère nous a fait part en première partie d'audience, le Ministère a mentionné que, il semblait dire, c'est ce que je comprenais de la réponse du Ministère, qu'il y avait une adéquation entre les deux (2), donc le Ministère était pour regarder les éléments du plan de gestion et le projet actuel.

2235 Donc c'est la réponse qu'on a eue du côté du ministère de l'Environnement pour l'analyse environnementale du projet, donc on va prendre leur parole là-dessus, donc c'est des informations qu'ils nous ont données en première partie.

Alors sur ce, je vais vous souhaiter une bonne soirée.

PAR M. FRÉDÉRIC LAPOINTE:

2240

Merci.

2245

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Donc monsieur Lapointe était la dernière personne à venir nous présenter un témoignage verbal dans ce cas-ci.

2255 Je vais vérifier auprès de madame Giasson, donc nous n'avons pas de rectification, donc nous n'aurons aucune rectification verbale de faite ce soir. Bien entendu, en fonction des mémoires, il est possible qu'il y ait des rectifications subséquentes faites par écrit, c'est ouvert à tous.

2260 Bien entendu, si des gens veulent faire des rectifications par écrit, je rappelle qu'une rectification, par définition, ce sont des faits qui sont corrigés, soit une erreur de statistique ou une erreur de définition, alors c'est dans ce champ-là quand on parle de rectification.

Et je demanderais aux personnes et aux organismes qui entendent faire une rectification de nous la produire si possible, j'apprécierais grandement si ça pouvait être fait d'ici mardi de la semaine prochaine, donc ça donne une semaine de délai pour ça, j'apprécierais beaucoup.

2265 Parce que nous, nous allons avoir bien entendu à produire un rapport au ministre de l'Environnement. La date limite pour la production de notre rapport est le 8 janvier 2004. Bien entendu, on a toujours les délais d'édition et autres, ça fait que nous, on a déjà commencé à regarder le rapport, nous allons tomber en rédaction intensive du rapport au cours du prochain

2270 mois, alors c'est pour ça, le plus tôt que vous pouvez nous acheminer l'information, bien, plus ce sera facile pour nous de l'intégrer à l'intérieur de notre rapport.

Alors sur ce, je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

2275

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2280

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.